

particulière d'une zone. Telle ou telle couche, implantée dans un secteur, colonise l'ensemble d'un rayon, du dedans au dehors, sans se transformer en bloc dans une nouvelle couronne. Mais le mouvement écologique et sa détermination fonctionnelle restent les mêmes.

En revanche, la théorie des *noyaux multiples*¹², qui essaie de combiner le développement par couronnes et la division fonctionnelle de la ville, en considérant le déploiement spatial de chaque fonction comme une série de processus séparés, prolonge quelque peu les propositions initiales de l'École de Chicago dans l'analyse des nouvelles régions métropolitaines, dont la complexité dépasse le cadre sommaire du modèle de Burgess. Il est certain que, malgré cet effort, la région métropolitaine rompt complètement la formulation classique, comme le montrent des analyses concrètes aussi importantes que celles de Gottmann pour la côte nord-est des États-Unis¹³, ou de Vernon¹⁴ pour New York.

L'exemple de la théorie de la croissance urbaine élaborée par l'École de Chicago montre les limites d'une recherche définie par sa formulation concrète plutôt que par ses principes d'analyse. Or, en fait, l'ensemble du travail de Burgess, Mc Kenzie, Wirth, etc... met à l'œuvre une série de notions, dont la portée dépasse une étude singulière et qui, en réalité, sont encore à la base de nombreux travaux. C'est cet effort pour construire une véritable théorie de l'espace, si peu fréquent dans un domaine balayé alternativement par l'empirisme et le prophétisme, qui explique la persistance de conceptions directement rattachées à l'organicisme évolutionniste de plus vieille souche.

En effet, à la base des analyses spatiales, il y a une théorie générale de l'organisation sociale, que l'on considère dirigée par deux principes essentiels¹⁵.

1. *Le principe d'interdépendance entre les individus*, fondé sur leurs différences complémentaires (relations de symbiose) et leurs similitudes supplémentaires (relations de commensalisme).

2. *Le principe de la fonction centrale* : dans tout sys-

12. Cf. CH. D. HARRIS et E. L. ULLMAN, « The Nature of Cities », *The Annals*, vol. 242, novembre 1945, pp. 7-17.

13. Cf. J. GOTTMANN, *Megalopolis*, *op. cit.*

14. R. VERNON, *Metropolis 1985*, Cambridge, Mass. Harvard University Press, 1960.

15. Nous avons bénéficié, pour cette discussion, de l'aide précieuse de L. DE LABERDIS, professeur à l'Université de Montréal et ancienne élève de A. HAWLEY.

tème de relation avec un environnement, la coordination est assurée par l'intermédiaire d'un petit nombre de fonctions centrales. La position de chaque individu par rapport à cette fonction détermine sa position dans le système et ses rapports de dominance¹⁶.

Etant donné le matérialisme immédiat (vulgaire ?) de cette perspective théorique, les problèmes de la relation à l'espace seront un terrain de choix pour le développement de ses recherches, car la société est comprise, avant tout, en tant que communauté, celle-ci étant définie comme « un système de relations entre des parties fonctionnellement différenciées et qui est localisé territorialement¹⁷ ».

L'organisation urbaine est expliquée alors par un ensemble de processus qui façonnent, distribuent et mettent en rapport les « unités écologiques », à savoir toute expression spatiale qui présente une certaine spécificité par rapport à son environnement immédiat (résidences, usines, bureaux, etc.). Les principaux processus écologiques sont¹⁸ : la *concentration* — à savoir, l'augmentation de la densité d'une population sur un certain espace à un certain moment ; la *centralisation* ou spécialisation fonctionnelle d'une activité ou réseau d'activités sur un même espace, avec son articulation hiérarchisée sur l'ensemble du territoire régional ; la centralisation, avec son corollaire, la *décentralisation*, est à la base des processus de mobilité de la structure urbaine et, par conséquent, des fonctions de *circulation*, au sens large ; la *ségrégation* fait référence au processus par lequel le contenu social de l'espace devient homogène à l'intérieur d'une unité et se différencie fortement par rapport à des unités extérieures, en général suivant la distance sociale dérivée du système de stratification ; enfin, l'*invasion-succession* explique le mouvement par lequel une nouvelle population (ou activité) s'engage sur un espace préalablement occupé, étant rejetée par l'assise antérieure, intégrée ou, enfin, lui succédant en tant que dominante dans l'unité écologique ainsi visée.

Cette construction reste cependant à un niveau formel, dans la mesure où ces processus écologiques, explicatifs des configurations urbaines observées (zones, secteurs, noyaux, rayons, etc.) ne sont pas eux-mêmes expliqués autrement que par allusion aux lois économiques générales. Or, une théorie de la structure urbaine doit viser les lois par lesquelles différents contenus sociaux sont exprimés à

16. Cf. A. HAWLEY, *Human Ecology*, New York, Ronald Press, 1950.

17. A. HAWLEY, *Human Ecology, Definition and History* (Notes de cours non publiées, Ann Arbor, Michigan, 1963).

18. Cf. R. D. Mc KENZIE, « The Scope of Human Ecology », *Publications of The American Sociological Society*, XX, 1926, pp. 141-154.

travers les processus énoncés. La mise en forme d'observations empiriques sur telle ou telle réalité urbaine ne permet pas d'avancer dans cette voie.

L'école « néo-orthodoxe » de l'écologie humaine a tenté une systématisation de ses recherches, en les codifiant dans les termes de *complexe écologique* ou *éco-système*. Dans la formulation de Duncan¹⁹, l'ensemble d'une structure urbaine peut être compris comme le résultat de l'interaction entre quatre éléments fondamentaux : la population (P), l'environnement, ou milieu physique (E), la technologie (T) et l'organisation sociale (O), cette dernière renvoyant à l'ensemble d'institutions et pratiques sociales. Ainsi, par exemple, il tente d'expliquer, à l'aide de ces termes, le problème de la pollution de l'air à Los Angeles²⁰. Or, toute l'analyse revient à une formalisation des processus réels observés, à travers leur codification dans ces quatre éléments. Il n'y a pas de transformation des observations en concepts ni, surtout, établissement des relations entre les éléments, qui rendent compte des séquences observées. Le seul avantage est donc de pouvoir résumer, sous certains titres, certaines constatations empiriques. Est-ce réellement un avantage ? On peut en douter (ainsi, par exemple, quand on assimile les transports à l'introduction d'un nouvel équipement industriel sous prétexte qu'il s'agit dans les deux cas de progrès technologiques²¹).

D'autre part, l'élément « organisation sociale » est un véritable fourre-tout, qui permet de ne pas traiter les articulations précises à la structure sociale, en les fondant dans une relation globale entre le social et la nature (et le technique).

Gist et Fava ont essayé de parer à cet inconvénient, en ajoutant un cinquième élément, culturel ou psycho-sociologique, pour différencier les valeurs des institutions²². Mais leur analyse du processus de suburbanisation américaine présente exactement les mêmes caractéristiques que celle de Duncan, et ne dépasse pas la simple catégorisation formelle des différents « facteurs », historiquement com-

19. O. D. DUNCAN, « Human Ecology and Population Studies » dans PH. M. HAUSER et O. D. DUNCAN (édit.), *The Study of Population*, Chicago, The University of Chicago Press, 1959, pp. 681-684.

20. O. D. DUNCAN, « From Social System to Ecosystem », *Sociological Inquiry*, t. 31, n° 2, 1961, pp. 140-149.

21. Le cas extrême du technologisme écologique étant l'orientation des travaux, excellents par ailleurs, de GIBBS, et MARTIN. Voir, par exemple, J. P. GIBBS et W. T. MARTIN, « Toward a Theoretical System of Human Ecology », *Pacific Sociological Review*, n° 2, 1959, pp. 29-36.

22. N. P. GIST et S. F. FAVA, *op. cit.*, 1964, pp. 102-103.

binés dans le processus de diffusion urbaine aux Etats-Unis.

L'insistance des écologues à traiter l'ensemble de l'organisation de l'espace à partir de l'interaction entre l'espèce humaine, les outils créés par elle et le milieu naturel, les place dans une position extrêmement forte dans la mesure où, effectivement, ces éléments sont les données de base du problème, et sont parfois saisissables directement, même du point de vue statistique²³. Mais, n'essayant pas de théoriser ces rapports, et les présentant tout simplement comme des matériaux insérés dans le processus universel de la lutte pour la vie, leur biologisme élémentaire s'est prêté facilement à la critique culturaliste, en particulier au moment où les sciences sociales connaissent l'essor de la psycho-sociologie et où la problématique des valeurs se situait au centre de la recherche.

Ainsi, si les premières critiques approfondies, en particulier celles d'Alihan²⁴ et de Gettys²⁵, rappelaient surtout la spécificité du comportement humain, refusant l'application directe aux communautés des manifestations du déterminisme naturel constatées dans les autres espèces, le courant ultérieur renverse ouvertement les termes de la question, en considérant l'espace, à partir de l'étude de Walter Firey sur Boston²⁶, comme façonné par les valeurs et les comportements des groupes. Par exemple, William Kolb²⁷ formule les conditions culturelles préalables à l'urbanisation (équivalent aux systèmes de valeurs sous-jacentes à l'industrialisation, dans l'analyse webérienne) et propose d'interpréter la composition de l'espace suivant les affinités symboliques des différents groupes sociaux et le rôle qu'ils jouent dans la société. Form²⁸ a insisté sur les répercussions spatiales des phénomènes de domination sociale et une tradition d'études de géographie historique et comparative, de Dickinson²⁹ à Sjoberg³⁰ et

23. O. D. DUNCAN et L. F. SCHNORE, « Cultural, Behavioral and Ecological Perspectives in the Study of Social Organization », *American Journal of Sociology*, LXV, septembre 1959, pp. 132-146.

24. M. A. ALIHAN, *Social Ecology*, New York, Columbia University Press, 1938.

25. W. E. GETTYS, « Human Ecology and Social Theory », *Social Forces*, XVIII, mai 1940, pp. 469-476.

26. Cf. W. FIREY, *Land Use in Central Boston*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1947.

27. W. L. KOLB, « The Social Structure and Functions of Cities », *Economic Development and Cultural Change*, t. 3, 1945-55, pp. 30-46.

28. W. H. FORM, « The Place of Social Structure in the Determination of Land Use », *Social Forces*, n° 32, mai 1954, pp. 317-323.

29. R. DICKINSON, *The West European City*, London, Routledge and Kegan Paul, 1951.

30. G. SJOBERG, *The Pre-Industrial City*, Glencoe, III. The Free Press, 1960.

de Max Sorre³¹ à Pierre George³², a montré la diversité sociale des formes spatiales. Doit-on conclure, pour autant, à une organisation de l'espace déterminée, essentiellement, par l'action des hommes guidés par des orientations culturelles ?

La critique de Wilhelm vise plus profondément, en montrant comment, sous couvert de l'organicisme écologique, un trait fondamental de l'espace humain est négligé, à savoir la différenciation contradictoire des groupes sociaux, le fait que l'appropriation de l'espace fait partie d'un processus de lutte concernant l'ensemble du produit social, et que cette lutte n'est pas une pure compétition individuelle, mais qu'elle oppose les groupes formés par l'insertion différentielle des individus dans les diverses composantes de la structure sociale — alors que « le complexe écologique présente une distinction sans montrer une différence³³ ». Ce biais théorique se manifeste très concrètement dans la recherche, du fait de l'utilisation comme matériel de base des données du recensement, qui caractérisent globalement une collectivité d'après les catégories de la pratique administrative, mais ne peuvent pas rendre compte de leur dynamique interne, ni du passage des rapports sociaux à l'organisation de l'espace.

Voilà une dimension nouvelle et qui déplace quelque peu l'opposition entre « facteurs culturels » et « facteurs naturels ». Car, dans la problématique culturaliste proprement dite, on n'inclut pas davantage l'aspect mouvant de l'appropriation de l'espace en fonction de la différenciation sociale. Ainsi, l'une des meilleures formulations récentes, celle d'Achille Ardigo³⁴, considère la métropole comme un système social, en transposant les quatre sous-systèmes parsoniens à l'aire urbaine, et en montrant comment les différentes implantations spatiales suivent ces processus d'adaptation et d'échange d'après les valeurs institutionnalisées.

En fait, la problématique propre à toute théorie de l'espace ne consiste pas à opposer valeurs et facteurs « naturels », mais d'une part, sur le plan épistémologique, à découvrir des lois structurales ou la composition de situations historiquement données ; de l'autre, sur le plan

31. M. SORRE, *Les fondements de la géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1952.

32. P. GEORGE, *Précis de Géographie Urbaine*, Paris, P. U. F., 1961.

33. Voir S. M. WILLHELM, « The Concept of The Ecological Complex : A Critique », dans *The American Journal of Economics and Sociology*, 23. july 1964, pp. 241-248.

34. A. ARDIGO, *La diffusione urbana*, Roma, AVE, 1967, pp. 41-66.

proprement théorique, à établir des hypothèses sur le facteur dominant d'une structure dans laquelle, manifestement, toutes les écoles incluent l'ensemble des éléments de la vie sociale : leur divergence, essentielle, concerne le statut de chaque élément et des combinaisons d'éléments.

Cette juxtaposition de problématiques explique la confusion, dans la littérature, de deux types de critiques adressées à la tradition de l'écologie humaine : celle qui remplace la détermination naturelle par un arbitraire social à base culturelle et celle qui rappelle la spécificité de l'espace historique, en faisant intervenir la division de la société en classes, avec les conflits et les stratégies qui en résultent, dans le processus social de constitution d'un espace. Or, ce front commun théorique contre le naturalisme écologique s'est établi sur des positions (idéologiques) de droite, c'est-à-dire centrées sur la prédominance des valeurs dans l'explication sociale. Cette fusion est possible uniquement à l'intérieur d'une perspective historiciste : les hommes (les groupes sociaux) créent les formes sociales (*dont l'espace*) à travers la production, parfois contradictoire, des *valeurs* qui, orientant les comportements et attitudes et fondant les institutions, façonnent la nature. On reconnaît dans cette formulation le noyau ultime de travaux aussi importants, entre autres, que ceux de Lewis Mumford et d'Alessandro Pizzorno, ou d'une partie de la pensée d'Henri Lefebvre.

Cependant, on peut se demander si ce retournement de perspective n'aboutit pas à une analyse purement volontariste de l'espace, incapable d'intégrer les acquis de la tradition écologique, pour qui l'espace est en rapport avec les conditions matérielles de production et d'existence de chaque société. Ainsi, par exemple, quand Leo Schnore traite la ville comme essentiellement formée par la mise en relation de lieux de travail et de zones résidentielles, avec les fonctions et espaces dérivés de la dynamique suscitée par ces deux pôles, il met sur une voie féconde, à condition de dépasser le caractère élémentaire de ce propos et de développer l'appareil conceptuel en fonction de la complexité des recherches spécifiques³⁵.

Au-delà de tout éclectisme académique, il faut dépasser l'opposition idéologique entre la détermination de l'espace par la nature et son façonnement par la culture, pour unir ces deux termes dans une problématique qui reconnaisse la spécificité du social humain, sans l'affirmer comme

35. L. F. SCHNORE, « The City as a Social Organism », *Urban Affairs Quarterly*, t. 1, 3. mars 1966, pp. 58-69. En général les travaux du *Center for Demography and Ecology* de l'Université de Wisconsin, dirigé par SCHNORE, sont du plus haut intérêt.

création volontaire, inexplicable suivant des lois. Au front commun idéologique du culturalisme et de l'historicisme, il convient d'opposer un front théorique qui intègre la problématique écologique, à base matérialiste, dans une analyse sociologique, dont le thème central est l'action contradictoire des agents sociaux (classes sociales) mais dont le fondement est la trame structurale qui fait la problématique de toute société — c'est-à-dire, la manière dont une formation sociale travaille la nature, et le mode de répartition et de gestion, donc de contradiction, qui en découle.

Dans cet effort, les résultats obtenus par l'écologie ont plus de valeur pour fonder une théorie de l'espace que les corrélations socio-culturelles accumulées, car ils renvoient à cette détermination première par les forces productives et les rapports de production qui en découlent, qu'il ne s'agit pas de contredire, mais plutôt de développer, en articulant à ses effets sur l'espace, ceux produits par les autres instances de détermination sociale.

D'une certaine manière, on peut situer dans cette perspective les recherches de l'école dite de « Social Area Analysis », inaugurées par Shevky³⁶ et Bell ; ils analysent l'espace urbain à partir de la combinaison d'une série de caractéristiques socio-économiques, décomposées en trois grandes dimensions : « rang social » (occupation, instruction, revenu) ; « urbanisation » (caractéristiques de la famille) ; « ségrégation » (différenciation ethnique dans l'espace). Ce genre de travaux, repris avec force par Duncan³⁷ et, dernièrement, par le groupe de l'université de Wisconsin³⁸, s'ils expriment l'articulation entre la différenciation sociale et la configuration de l'espace, ne peuvent pas expliquer la production de ces formes. Il faudrait pour cela les mettre en rapport avec le reste des éléments structurant la forme et les rythmes d'une agglomération.

La tentative de Raymond Ledrut vise, par contre, à reconstituer l'ensemble à partir de l'analyse de la différenciation et de la composition de l'espace social³⁹. Après avoir défini diverses formes d'unités urbaines (le voisinage,

36. Cf. E. SHEVKY et W. BELL, *Social Area Analysis*, Stanford, Stanford University Press, 1955.

37. O. D. DUNCAN et B. DUNCAN « Residential Distribution and Occupational Stratification », *The American Journal of Sociology*, vol. 60, mars 1955, pp. 493-503.

38. Voir l'aperçu donné par L. F. SCHNORE dans son livre *The Urban Scene*, New York, The Free Press, 1965.

39. Cf. R. LEDRUT, *Sociologie Urbaine*, Paris, P. U. F., 1968, pp. 101-177.

le bourg, le quartier, la ville) en les rattachant, en particulier, à une spécificité des processus de consommation, il analyse la ville comme un système d'échanges entre différents secteurs qui occupent une place et remplissent une fonction déterminées (cette fonction, dit Ledrut, est « le rôle que joue le secteur dans le fonctionnement interne de la ville », p. 138). D'où l'organisation de l'espace suivant le caractère unifonctionnel ou plurifonctionnel de ses composantes, et le type d'articulation exercé par les *centres*, nœuds de communication et organes de hiérarchisation de la structure urbaine. Ayant ainsi défini, pour chaque secteur, un intérieur et un extérieur (à partir de ses rapports avec les autres secteurs), après avoir distingué une série de fonctions urbaines, on peut alors étudier l'homogénéité et l'hétérogénéité de chaque unité urbaine, et suivre les transformations suscitées dans le circuit par l'accomplissement de chaque activité.

Cette analyse, qui représente un très grand progrès dans la théorie de l'espace, reste cependant quelque peu formelle, dans la mesure où elle est pur échafaudage méthodologique. Non pas qu'elle manque de « données », mais le raisonnement est mené par opposition ou similitude ; il ne comporte pas de contenu théorique précis, on ne sait pas de quelles fonctions on parle, ni quels sont les rapports sociaux et fonctionnels entre les différents secteurs. Or, remplir ces formes d'observations empiriques ne peut mener qu'à la description d'un mécanisme particulier, sans possibilité de transcription théorique. Car, entre ce schéma systématique et une réalité donnée, il faut intercaler un découpage conceptuel, qui définisse des fonctions et des rapports entre fonctions et qui permette de déterminer le contenu historique saisi dans la recherche concrète.

Plus simplement, il ne suffit pas de penser en termes de structure urbaine, il faut définir les éléments de la structure urbaine et leurs rapports, avant d'analyser la composition et la différenciation des formes spatiales⁴⁰.

Quelles sont alors les perspectives, en ce qui concerne une élaboration progressive de la théorie de l'espace ? Reprenons les éléments dégagés dans la discussion : il s'agit de dépasser la description des mécanismes d'interaction entre des implantations et des activités, pour découvrir les lois structurales de la production et du fonctionnement des formes spatiales étudiées ; l'opposition entre

40. Une telle conclusion se dégage aisément de la lecture du compte rendu des Journées de sociologie urbaine d'Aix-en-Provence, *Les fonctions urbaines et la structure de la ville*, Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Aix, 19 et 20 janvier 1968, 166 pages ronéo.

déterminations naturelle et culturelle de l'espace doit être dépassée à partir d'une analyse de la structure sociale, considérée comme processus dialectique de mise en rapport des deux types d'éléments au moyen des pratiques sociales déterminées par leurs caractéristiques historiques ; la différenciation d'un espace, la distinction entre les fonctions et processus mettant en relation les diverses unités, n'ont pas de signification, si elles ne sont pas rapportées à des éléments théoriquement significatifs, qui situent le contenu de l'espace dans l'ensemble de la structure sociale.

C'est la confirmation de notre point de départ : il n'y a pas de théorie spécifique de l'espace, mais tout simplement déploiement et spécification de la théorie de la structure sociale, pour rendre compte des caractéristiques d'une *forme sociale* particulière, l'espace, et de son articulation à d'autres formes et processus, historiquement donnés.

C'est, en fait, le cas pour les courants théoriques auxquels on a fait allusion, malgré l'enracinement particulièrement fort de l'écologie humaine dans la problématique de l'espace. C'est l'organicisme évolutionniste, hérité de Spencer, qui est à la base de l'écologie humaine, c'est la psycho-sociologie, déguisée en sociologie des valeurs par Parson, qui influence directement les analyses culturalistes ; et c'est l'historicisme, de souche weberienne, qui influence les thèmes volontaristes de la création de l'espace.

Les critiques rapides que nous avons formulées sont donc des critiques proprement théoriques, portant sur les fondements mêmes de la perspective. Elles n'invalident pas, même dans le cas où l'on reconnaîtrait sa justesse, la masse d'études et de résultats obtenus. Car des constatations ont été faites, et des mécanismes sociaux exposés dans leur logique. Mais, dans la mesure où ces découvertes sont comprises et analysées à l'intérieur d'une démarche à dominante idéologique, elles sont difficilement transposables et faiblement cumulatives.

Si nous pouvons signaler les limites d'une perspective, il est beaucoup plus difficile d'avancer de nouveaux éléments permettant de préciser l'analyse, non résolue, de l'organisation sociale de l'espace. Car il serait aussi prétentieux que volontariste de « fonder » une nouvelle théorie. Bien plus modestement, il s'agit pour nous de prolonger, dans le champ de l'analyse de l'espace, et en tentant une certaine spécification théorique, les concepts fondamentaux du matérialisme historique, dans la mesure où la problématique marxiste se propose justement la fusion dialectique de leurs différents éléments, dont l'éclatement en termes de « facteurs » interdit, pour l'instant, la construction d'une théorie structurale de l'espace.

Sur la base des concepts fondamentaux du matérialisme historique, comment peut-on saisir la spécificité des formes de l'espace social⁴¹ ?

Rappelons que toute société concrète, donc toute forme sociale (par exemple, l'espace), peut être comprise à partir de l'articulation historique de plusieurs *modes de production*. Par mode de production, nous n'entendons pas le type d'activités productives, mais la matrice particulière de combinaison entre les « instances » (systèmes de pratiques) fondamentales de la structure sociale : économique, politico-institutionnel et idéologique essentiellement. L'économique, à savoir la manière dont le « travailleur », à l'aide de certains moyens de production, transforme la nature (objet de travail) pour produire des biens nécessaires à l'existence sociale, détermine, en dernière instance, la forme particulière de la matrice, c'est-à-dire les lois du mode de production. Les combinaisons et transformations entre les différents systèmes et éléments de la structure se font par l'intermédiaire des pratiques sociales, c'est-à-dire de l'action des hommes, déterminée par leur insertion particulière dans les différentes places de la structure ainsi définie.

Cette action, toujours contradictoire, dans la mesure où toute structure sociale présente des décalages et engendre des oppositions dans son développement, réagit sur la structure elle-même ; elle n'est pas un pur véhicule d'effets structurés, mais elle produit des effets nouveaux. Toutefois, ces effets nouveaux ne proviennent pas de la conscience des hommes, mais de la spécificité des combinaisons de leurs pratiques, et cette spécificité est déterminée par l'état de la structure. Ainsi peut-on expliquer que les rapports sociaux ne soient pas pure expression d'une liberté métaphysique, mais gardent la possibilité d'infléchir, par leur spécificité toujours renouvelée, la structure qui leur a donné forme. Cette capacité de modification n'est pourtant jamais illimitée : elle reste enfermée à l'intérieur des étapes de déploiement d'une structure, quoiqu'elle puisse en

41. Cf. pour les fondements théoriques généraux, N. POULANTZAS, *Pouvoir politique et classes sociales de l'Etat capitaliste*, Paris, Maspero, 1968. E. BALIBAR, « Les concepts fondamentaux du matérialisme historique », L. ALTHUSSER et E. BALIBAR, *Lire le Capital*, Maspero, Paris, 1968, t. 2. A. BADIOU, « Le (Re)commencement du matérialisme dialectique », *Critique*, mai 1967, pp. 348-467.

Pour quelques décorticages préalables relatifs aux problèmes urbains : M. CASTELLS, « Théorie et Idéologie en Sociologie Urbaine », *Sociologie et Sociétés*, n° 2, 1969, pp. 170-190 ; J. LOJKINE, « Eléments pour une théorie scientifique de l'urbanisation capitaliste », *Laboratoire de Sociologie Industrielle*, mai 1970, 44 pages, ronéo.

accélérer le rythme et, par conséquent, en modifier considérablement le contenu historique.

Analyser l'espace en tant qu'expression de la structure sociale revient, par conséquent, à étudier son façonnement par les éléments du système économique du système politique et du système idéologique, ainsi que par leurs combinaisons et les pratiques sociales qui en découlent.

Chacun de ces trois systèmes se compose de quelques éléments fondamentaux interdépendants, qui déterminent la réalisation même des objectifs du système (lequel ne consiste d'ailleurs en rien d'autre qu'en ses éléments et leurs relations).

Ainsi, le *système économique* s'organise autour des rapports entre la force de travail, les moyens de production et le non-travail, qui se combinent suivant deux relations principales : la relation de propriété (appropriation du produit) et la relation « d'appropriation réelle » (procès technique de travail). L'expression spatiale de ces éléments peut être trouvée à travers la dialectique entre deux éléments principaux : *production* (= expression spatiale des moyens de production), *consommation* (= expression spatiale de la force de travail), et un élément dérivé, *l'échange*, qui résulte de la spatialisation des transferts entre la production et la consommation, à l'intérieur de la production et à l'intérieur de la consommation. L'élément *non-travail* n'a pas d'expression spatiale spécifique ; il se traduit dans la manière dont les deux relations, de propriété et d'appropriation, s'organisent par rapport à l'espace, ainsi que dans la forme de spatialisation de chaque élément.

On peut donner des exemples concrets de la signification de ces éléments par rapport à l'espace :

Exemples d'expressions concrètes de ces éléments (*) :

- P (Production)** : Ensemble d'activités productrices de biens, services et informations.
Exemple : l'industrie, les bureaux.
- C (Consommation)** : Ensemble d'activités relatives à l'appropriation sociale, individuelle et collective, du produit.

(*) Ces exemples sont extrêmement dangereux et n'ont d'autre valeur qu'indicative, car il n'y a pas de coïncidence entre un élément théorique et une réalité empirique qui contient toujours *tout à la fois* (par exemple, le logement est économique, politique et idéologique, quoique sa contribution essentielle se place sur le plan de la reproduction de la force de travail). Pour une vision plus précise des différents éléments, il vaut mieux se reporter aux premières analyses tentées dans ce chapitre.

- Exemple : la résidence, les équipements collectifs.
- E (Echange) : Echanges produits entre P et C, à l'intérieur de P et à l'intérieur de C.
Exemple : la circulation, le commerce.
- G (Gestion) : Processus de régulation des rapports entre P, C, E.
Exemple : gestion municipale, plans d'urbanisme.

L'articulation du système politico-institutionnel à l'espace s'organise autour des deux relations essentielles définissant ce système (relation de *domination-régulation* et relation d'*intégration-répression*) et des places ainsi déterminées. L'expression spatiale du système institutionnel est, d'une part, le découpage de l'espace (par exemple, les communes, les agglomérations, etc.); de l'autre, c'est l'action sur l'organisation économique de l'espace, à travers la régulation-dominance que les institutions exercent sur les éléments du système économique, y compris sur leur traduction spatiale (processus de *gestion*).

Enfin, le système idéologique organise l'espace en le marquant d'un réseau de signes, dont les signifiants sont faits de formes spatiales et les signifiés, de contenus idéologiques, dont l'efficacité doit être reconstruite par leurs effets sur la structure sociale dans son ensemble.

L'organisation sociale de l'espace peut donc être comprise à partir de la détermination des formes spatiales :

— Par chacun des éléments des trois instances (économique, politico-juridique, idéologique). Ces éléments sont toujours combinés avec les autres éléments de leur propre instance.

— Par la combinaison des trois instances.

— Par la persistance de formes spatiales écologiques, suscitées par des structures sociales antérieures. Ces formes s'articulent aux nouvelles, produisant donc des situations concrètes toujours spécifiques.

— Par l'action différentielle des individus et des groupes sociaux sur leur cadre ; cette action est déterminée par l'appartenance sociale et spatiale de ces groupes, mais peut produire des effets nouveaux, du fait de la spécificité du système d'interactions.

L'exposé de la structure spatiale demanderait donc une théorisation préalable des différents niveaux signalés (niveaux abstraits, réalités concrètes) et de leurs *modes d'articulation*. Ensuite, des analyses concrètes pourraient

être présentées, réalisant de façon spécifique les lois structurales explorées et en apportant ainsi la démonstration.

Or, la situation théorique dans laquelle nous nous trouvons est, comme l'on sait, tout autre. Il faut donc abandonner l'ordre d'exposition et même l'ordre de pensée, pour donner un ordre d'investigation, un ordre de tâches à accomplir, de façon à progresser dans notre étude.

Nous essaierons donc de rendre concrète notre problématique, en traitant des conditions d'expression spatiale des principaux éléments de la structure sociale. A partir de là, une première formulation synthétique, en termes conceptuels, deviendra possible par rapport à la problématique de l'espace. Alors, et seulement alors, nous pourrons revenir sur la délimitation conceptuelle de l'*urbain*, à l'intérieur d'une *théorie de l'espace*, elle-même spécification d'une *théorie de la structure sociale*.

Précisons qu'il ne s'agit pas de partir des données pour bâtir ensuite la théorie. Car les analyses concrètes obéissent déjà à une certaine théorisation. Mais l'analyse ne peut pas être faite réellement, tant que, dans l'étude d'un élément, par exemple l'industrie, on n'indique pas les relations structurales qui l'unissent à d'autres éléments. Théoriquement, il faudrait commencer par exposer l'ensemble de la structure pour déduire ensuite le comportement de chaque élément, toujours pris dans une combinaison donnée. Tant qu'une définition minimale de la structure spatiale dans son ensemble n'est pas acquise, il nous faut mener des recherches partielles dont les découvertes devront, d'ores et déjà, être théorisées dans des concepts pouvant se rattacher aux fondements théoriques qu'on vient d'exposer. C'est là un pari que nous faisons, fondé sur la fécondité du matérialisme historique dans la découverte des lois de la société dans d'autres domaines. Il est clair que c'est notre capacité future d'explication des formes et des processus de l'espace qui, seule, justifiera le bien-fondé de la tentative.

La discussion sur la théorie de l'espace, le rappel des recherches et essais d'explication débouchent ainsi sur un double résultat : d'une part, ils nous permettent de poser les conditions d'une analyse proprement théorique de l'organisation de l'espace, sans pour autant nous donner directement accès aux outils conceptuels nécessaires à son élaboration ; de l'autre, ils nous apportent des découvertes partielles, des résultats à demi théorisés, qui peuvent servir de points de repère pour observer la réalisation de certaines lois sociales, à travers leurs effets sur la structure spatiale.

Le problème théorique ayant été posé, quoique non résolu, il nous faut maintenant observer certains processus

historiques relatifs à l'espace, qui ont déjà été en partie théorisés, et qui nous permettront d'avancer dans notre recherche. La synthèse ultérieure des résultats et des problèmes ne doit pas être un corps théorique se refermant sur lui-même, mais, au contraire, une série de propositions de travail toujours ouverte, car un champ théorique n'évoque pas vers sa fermeture, mais vers son ouverture.

L'ensemble de ce mouvement au point de vue de son résultat — le produit, alors que les moyens et objet de travail, se présentent comme moyens de production. Or c'est le rapport de l'ensemble du processus à l'espace qui est au centre de notre analyse.

Nous appelons élément consommateur (C) de la structure, l'ensemble des résultats obtenus par le processus social de reproduction de la force de travail. Ce nom, il faut le faire précéder de la mention des signes qui indiquent les conditions de sa production. C'est ce que nous appelons élément producteur (P) de la structure. L'élément producteur est le processus de production de la force de travail, dans les conditions de son mode de reproduction et de sa consommation. Il est le processus de production de la force de travail, dans les conditions de son mode de reproduction et de sa consommation. Il est le processus de production de la force de travail, dans les conditions de son mode de reproduction et de sa consommation.

Par système économique nous entendons le processus social par lequel le travailleur, utilisant sur l'objet de son travail (la matière première) les moyens de production, obtient un certain produit. Ce produit est à la base de l'organisation sociale — c'est-à-dire tout simplement de son mode de reproduction et de sa consommation. Les conditions de sa reproduction, au fait, le produit n'est pas un élément différent, mais seulement un moment du processus de travail. Il peut toujours se décomposer en deux éléments : l'élément producteur et l'élément consommateur.

Nous appelons élément producteur (P) de la structure, l'ensemble des réalisations spatiales dérivées du processus social de reproduction des moyens de production et de la force de travail. Marx signale, dans le Capital, les éléments suivants dans lesquels se décomposent le processus de travail : l'activité personnelle de l'homme au travail, l'objet sur lequel le travail agit, le moyen par lequel le travail agit. L'objet de travail est la terre ou une matière première qui se dévalue et après avoir servi de matière première est consommée effective par le travail. Le moyen de travail est une chose, ou ensemble de choses, que l'homme interpose entre lui et l'objet de son travail comme conducteurs de son action. A noter que les moyens de travail

12. K. MARX, Le Capital, I, 1^{re} section, ch. 17, les machines, p. 411.

Les éléments de la structure urbaine

I. — L'articulation du système économique à l'espace.

Par système économique, nous entendons le processus social par lequel le travailleur, agissant sur l'objet de son travail (la matière première) à l'aide de moyens de production, obtient un certain produit. Ce produit est à la base de l'organisation sociale — c'est-à-dire, tout simplement, de son mode de répartition et de gestion, ainsi que des conditions de sa reproduction. En fait, le produit n'est pas un élément différent, mais seulement un *moment* du procès de travail. Il peut toujours se décomposer, en effet, en (re)production des moyens de production et (re)production de la force de travail.

Nous appelons élément *production* (P) de la structure, l'ensemble des réalisations spatiales dérivées du processus social de reproduction des moyens de production et de l'objet de travail. Marx signale, dans *Le Capital*, les éléments simples dans lesquels se décompose le *procès de travail* : 1. activité personnelle de l'homme au travail proprement dit ; 2. objet sur lequel le travail agit ; 3. moyen par lequel il agit. « L'objet de travail est la terre ou une matière première qui le devient », après avoir subi déjà une modification quelconque effectuée par le travail. « Le moyen de travail est une chose, ou ensemble de choses, que l'homme interpose entre lui et l'objet de son travail comme conducteurs de son action⁴². » A noter que les moyens de travail

42. K. MARX, *Le Capital*, L. 1, 3^e section, ch. 7, 1.

comprennent, dans un sens plus large, toutes les conditions matérielles qui, sans entrer directement dans ses opérations, sont cependant indispensables ou dont l'absence le rendrait défectueux... Des moyens de travail de cette catégorie, mais déjà dus à un travail antérieur, sont les ateliers, les chantiers, les canaux, les routes, etc. Si moyens de travail et objet de travail sont distincts, « si l'on considère l'ensemble de ce mouvement au point de vue de son résultat — le produit, alors tous les deux, moyen et objet de travail, se présentent comme moyens de production⁴³ ». Or c'est le rapport de l'ensemble du processus à l'espace qui est au centre de notre analyse.

Nous appelons élément *consommation* (C) de la structure, l'ensemble des réalisations spatiales dérivées du processus social de reproduction de la force de travail. « Sous ce nom, il faut comprendre l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante, et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles⁴⁴. » Cette reproduction peut être simple (par exemple logements, équipements minimum) ou élargie (environnements socio-culturels, etc.).

Enfin, une série de transferts (rapports de circulation) s'opèrent entre P et C à l'intérieur de chacun des éléments. Nous appellerons *échange* (E) la réalisation spatiale de ces transferts. A noter qu'il y aura aussi des transferts entre les éléments du système économique et les autres systèmes et que, par conséquent, *l'échange* jouera le rôle d'articulation dans l'espace de ces trois systèmes. A chaque type de transfert correspondra donc une expression spatiale distincte, mais qui ne pourra pas être comprise en elle-même, mais en fonction des éléments qu'elle met en relation.

Ces caractéristiques sont trop globales pour déboucher sur des propositions explicatives de processus réels. Chaque élément devra être décomposé en une série de sous-éléments (exprimés spatialement) et ces sous-éléments seront aussi structurés, c'est-à-dire complexes, résultat de la différenciation de plusieurs *niveaux* et de l'articulation de plusieurs *rôles* ou *fonctions*. Mais le déploiement et la spécification du cadre théorique général auront un sens plus précis, lorsque nous aurons tenté une première approche de quelques éléments essentiels de la structure spatiale dans sa réalité historique.

43. K. MARX, *op. cit.*

44. K. MARX, *op. cit.*, ch. 6, 1.

A. Production et espace : la logique sociale de l'implantation industrielle.

Si l'analyse du rapport entre production et espace comprend aussi bien les installations industrielles proprement dites, que l'environnement industriel et technique et la localisation des bureaux d'organisation et de direction, c'est au niveau de l'*unité productive* (l'établissement industriel) que les déterminations fondamentales de ce rapport peuvent être saisies.

Dans une société où le M. P. C. est dominant, le système économique est le système dominant de la structure sociale, et, par conséquent, l'élément *production* est la base de l'organisation de l'espace. Mais cela ne veut pas dire que toute la ville soit fondée sur l'industrie et que celle-ci façonne l'espace sans autre logique que celle du système économique. Car, dès qu'on entreprend l'analyse d'une situation concrète, il faut considérer les interactions entre l'élément *production* et les autres éléments et distinguer, à l'intérieur de la production, une diversité de tendances résultant de la juxtaposition des différentes périodes industrielles et de la réfraction, à l'intérieur de la production, des autres éléments et des autres systèmes.

Ainsi, il est évident que la politique de localisation d'une entreprise industrielle capitaliste sera commandée par une tendance à accroître au maximum le taux de profit. Mais cette affirmation importante reste trop générale, car entre la quête du profit immédiat nécessaire à la survie de la petite entreprise de mécanique, et la normalisation du profit à long terme, dérivée d'une situation de force sur le marché, il y a une différence considérable en ce qui concerne l'organisation de l'espace.

D'autre part, les problèmes de localisation ne sont qu'une partie des problèmes traités par l'entreprise et elle-même est une unité incertaine, puisque insérée dans un ensemble de liaisons techniques et économiques. La dominance du profit, par conséquent, ne s'exprime pas de façon directe, dans l'implantation spatiale, en termes de prix d'achat et de vente, mais la logique doit être reconstruite, en observant les pratiques correspondant aux différentes situations techniques, économiques et sociales, qui définissent une pluralité de formes d'unités productives.

Nous rappellerons d'abord quelques grands traits de la pratique spatiale des entreprises dans le capitalisme avancé, pour procéder ensuite à l'analyse d'un processus social spécifique, en étudiant le cas de la région parisienne.

a. — *Les tendances de l'implantation industrielle dans le capitalisme monopoliste.*

Ce qui frappe, à la lecture des études empiriques sur la localisation industrielle, est le fait d'une libération croissante de l'implantation par rapport aux contraintes géographiques, par suite, essentiellement, du progrès technique. En effet, du point de vue des moyens de production, on a assisté à une homogénéisation énergétique de l'espace, le charbon étant remplacé par l'électricité et le réseau de distribution de l'énergie étant devenu de plus en plus dense. Cette évolution sera encore plus marquée, avec l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire. Les besoins en matières premières ont aussi subi un changement considérable, puisque la majeure partie de l'industrie est axée sur des matières premières synthétiques et des produits semi-finis, réduisant son contact direct avec les ressources naturelles. Les transports ont été profondément modifiés par la diffusion du tracé routier, par la rapidité et la capacité de charge croissante des moyens utilisés. L'avion joue un rôle essentiel dans les contacts interpersonnels et, dans certains cas, dans le transport de marchandises ou outils (par exemple, pièces de précision). Le télex a accru les possibilités d'éloignement des établissements d'une même firme, puisqu'il permet la gestion à distance.

D'autre part, la consommation de masse suppose que, pour les grandes entreprises, il n'y ait presque plus de marchés spécifiques irremplaçables. Chaque établissement s'insère dans un réseau de distribution qui n'est pas commandé par la position de l'acheteur, mais par la politique commerciale de l'entreprise.

Ainsi, P. S. Florence, après une analyse détaillée de l'industrie anglaise et de l'industrie américaine, constate qu'au niveau national, sur les vingt branches industrielles américaines les plus concentrées géographiquement, trois seulement étaient centrées sur les matières premières et deux dépendaient de la localisation du marché. Sur les vingt branches industrielles anglaises à plus fort coefficient de concentration géographique, trois étaient centrées sur les matières premières et aucune sur le marché⁴⁵.

Les études anglaises concordent pour considérer que la mobilité industrielle est fondamentalement libérée de contraintes insurmontables au niveau du fonctionnement.

45. P. S. FLORENCE, *The Logic of the British and American Industry*, Routledge and Kegan Paul, Londres, 1953, et aussi : *Investment, Location and Size of Plant*, Cambridge University Press, Londres, 1948.

Pour Luttrell, environ les 2/3 des usines britanniques peuvent produire avec succès dans une quelconque région du pays, du fait de la continuité urbaine et industrielle. Pour Fogarty, le choix d'une localisation est déterminé surtout par la nature des relations qui unissent une succursale à la firme-mère, c'est-à-dire des relations internes, et, de plus, le freinage et l'inertie sont dus essentiellement à la crainte de ne pouvoir reconstituer un milieu industriel. Loasby constate aussi cette inertie des entreprises, qui ne tendent pas à se déplacer (sauf en cas de nécessité) ; à son avis, elle n'est pas justifiée par le préjudice qui pourrait en résulter pour leur activité. La raison de cette inertie repose surtout, pour Eversley, dans des résistances psychologiques de deux ordres : la crainte de l'inhabituel, qui freine le déplacement, le facteur de prestige social, qui commande le choix de l'implantation, une fois l'inertie vaincue. Sensiblement différente est la conclusion de l'enquête de l'université de Glasgow sur la décentralisation, qui trouve comme facteur important la présence d'une main-d'œuvre adéquate et « maniable », tout en remarquant une grande liberté dans le comportement de l'entreprise, au point que les facteurs influençant le choix sont présentés beaucoup plus comme des tendances que comme des contraintes.

Barnaud conclut aussi à une indétermination de l'implantation industrielle en France, puisqu'il affirme que la mobilité des entreprises étudiées est telle, qu'elles paraissent pouvoir s'implanter valablement dans de nombreuses régions différentes⁴⁶.

Ces faits montrent une tendance à l'homogénéisation de l'espace du point de vue des conditions naturelles requises par l'activité économique. Evidemment, cette homogénéisation n'est pas absolue à l'échelle de tout un pays. Il existe des zones géographiquement peu favorables à une activité industrielle et vice versa. Mais l'essentiel des différences tient aux décalages historiques, au poids de ce qui existe, aux milieux urbains et industriels constitués dans certains endroits. De plus en plus, du point de vue strictement technique, l'espace sera indifférencié pour l'activité.

C'est le passage d'un milieu naturel à un milieu technique que Georges Friedmann a décrit dans un autre contexte⁴⁷. Cette transformation, qui n'est qu'une perspec-

46. BARNAUD, *Rapport sur les motivations déterminantes dans le choix de la localisation des établissements industriels*, Ministère de la Construction, Paris, 1961.

47. G. FRIEDMANN, *Villes et campagnes*, A. Colin, Paris, 1953, pp. 400-450.

tive dans la comparaison interrégionale, est déjà un fait acquis pour une métropole industrielle, comme c'est le cas pour Paris ou pour la mégapole américaine. Les différences en ressources et facilités de fonctionnement entre les divers points de l'agglomération sont minimales ; elles sont facilement comblées par des déplacements sur un réseau de transports de plus en plus serré.

Cependant, cette homogénéisation de l'espace vis-à-vis des besoins des entreprises en ressources naturelles n'implique pas une libération au sens strict. De nouvelles contraintes spécifiques au milieu technique limitent le choix de l'implantation.

Tout d'abord, les *liaisons inter-entreprises* prennent une importance considérable, aussi bien pour l'écoulement des produits que pour les problèmes techniques. L'existence d'un milieu industriel diversifié est essentielle, aussi bien pour les entreprises sous-traitantes que pour les grandes entreprises recourant à tout un milieu d'activité intégré dans leur fonctionnement. C'est là un des obstacles qui freine la possibilité d'une décentralisation industrielle à partir d'actes isolés. Ainsi, l'étude S. O. D. I. C. sur le desserrement industriel de quelques entreprises parisiennes insiste sur l'existence d'un environnement industriel satisfaisant, comme condition requise par tous les industriels interviewés, alors que les problèmes de transport et d'approvisionnement ne se posent pas et que le coût financier est fixé sans rapport avec la décision spatiale⁴⁸. Suivant les analyses de Jean Rémy⁴⁹, les facteurs centraux dans l'implantation des industries sont ceux qu'on appelle les économies d'agglomération, indépendantes de la position géographique, puisqu'elles se créent n'importe où, du moment qu'il y a une dimension suffisante et une diversité de services — ce qui accroît la possibilité d'une politique volontaire de localisation industrielle pour les pouvoirs publics, à condition de savoir créer un milieu urbain.

Ensuite, la main-d'œuvre apparaît comme la contrainte fondamentale de l'industrie moderne⁵⁰ — qu'il s'agisse de sa qualification, dans le cas de l'industrie de pointe, ou de son abondance, dans la grande industrie. En France, le rapport de Barnaud, déjà cité, considère que le facteur le plus important, dans la localisation des établissements décentralisés, est la disponibilité d'une main-d'œuvre sur place, ce qui paraît justifier l'affirmation de Labasse,

48. S. O. D. I. C.-I. A. U. R. P., *Examen concret de cas de desserrement industriel*, Paris, juin 1965, ronéo.

49. J. RÉMY, *La ville, phénomène économique*, les Editions Ouvrières, Bruxelles, 1966, p. 53.

50. ISARD, *Location and Space Economy*, p. 14.

d'après laquelle les enquêtes récemment effectuées en France révèlent que l'élément déterminant de la localisation des industries est la main-d'œuvre dans la proportion de 3/4 des cas⁵¹. Barnaud précise que la main-d'œuvre joue davantage sous l'aspect qualité et quantité que sous l'aspect coût des salaires. L'étude de la S. O. D. I. C. sur quelques entreprises parisiennes insiste aussi sur le problème majeur de la main-d'œuvre. L'étude sur les mouvements industriels dans la région de Chicago propose un modèle de desserrement concentrique suivant la croissance de la ville, et qui semble commandé par deux faits : le rapport entre besoin d'espace et prix du terrain ; mais surtout, la main-d'œuvre, qui est le facteur essentiel. C'est à partir de la disposition de la main-d'œuvre dans l'espace, des caractéristiques techniques des entreprises et du coût d'implantation, que plusieurs zones sont définies et plusieurs comportements différenciés⁵².

Les problèmes de main-d'œuvre jouent aussi un grand rôle dans la localisation des établissements industriels et commerciaux de la région urbaine de Göteborg, suivant une enquête d'un groupe de chercheurs danois, portant sur 842 entreprises⁵³.

Cette importance de la main-d'œuvre dans le choix d'une localisation par l'entreprise, est lourde de conséquences. En effet, elle n'est pas seulement un facteur de production. Elle suppose, d'un côté, un environnement urbain favorable ; de l'autre, des institutions capables de former et recycler une main-d'œuvre dont le degré de qualification, non seulement en termes purement professionnels, mais d'initiative et de compréhension de l'activité, tend à monter rapidement.

Cela introduit deux genres de considérations, devenues classiques chez les plus prospectifs des spécialistes de l'urbanisme. D'un côté, le besoin de main-d'œuvre conduit l'entreprise à s'implanter dans un milieu urbain favorable. Au niveau élémentaire, les travailleurs exigeront des possibilités d'équipement social et culturel, des écoles pour les enfants, des lieux d'échange, un confort minimal. Plus encore, il y aura une tendance à valoriser les endroits « agréables » par le climat, le paysage, le milieu de relation. Pierre George signale très pertinemment cette perspective :

51. LABASSE, *op. cit.*

52. Cf. Department of City planing, City of Chicago, *Industrial Movements and Expansion, 1947-1957*, City of Chicago, janvier 1961.

53. Cf. Institute for Center-Planlaegning, *Motivations de localisation des établissements dans la région urbaine de Göteborg*, traduit du danois par l'I. A. U. R. P., 1965.

« ... Aujourd'hui la concentration continue à jouer en faveur des activités de gestion et de la jonction d'étude, de recherche, de création de modèles des grandes entreprises industrielles. L'accroissement rapide de la productivité dans le domaine industriel et le renversement, dans le calcul de la rentabilité, des proportions entre fournitures d'énergie et de matières premières d'une part, rémunération de services de haute qualification, amortissement de très gros investissements de fondation et d'équipement des entreprises d'autre part, libèrent la localisation des industries des contraintes antérieures... Les rythmes d'accroissement respectif correspondent à des nouvelles données, certaines villes, jusque-là peu attractives, reçoivent de nouvelles fonctions. Des industries appuyées sur des agréments ou des commodités du site ou de la position prennent vigoureusement le relais des activités anciennes (Annecy, Grenoble, et même Nice, aussi bien qu'Elbeuf ou Montpellier en France). En Allemagne, Munich recueille une grande partie de l'héritage de Berlin-Est, en grande partie grâce à la proximité des Alpes⁵⁴. »

En même temps, l'importance de la formation de la main-d'œuvre pour l'industrie, en particulier pour les entreprises techniquement avancées, attribue un rôle extraordinaire aux universités et centres de formation dans l'implantation industrielle. L'implantation d'I. B. M.-France, à Montpellier, tient presque exclusivement à la présence de l'université. Les plus importantes entreprises électroniques et pharmaceutiques françaises font valoir l'impossibilité de s'éloigner du milieu scientifique parisien. D'ailleurs, c'est la combinaison de la valorisation du cadre spatial et d'une activité intellectuelle développée, qui caractérise les transformations des zones les plus modernistes (Grenoble et Nice en France, la Californie aux Etats-Unis).

Cela recoupe la thèse de Remy, suivant laquelle la ville, comme centre de production de connaissances, est le milieu nécessaire au développement de l'industrie moderne⁵⁵. Les agglomérations urbaines industrielles entretiennent leur propre développement, non seulement en termes de fonctionnement et de facteurs, mais aussi en tant que noyaux d'échange d'informations et de possibilités de création, base réelle de l'industrie moderne.

Gottmann montre comment la côte nord-est des Etats-Unis, ce qu'il appelle la mégalopolis, a atteint une suprématie dans la vie politique, économique, culturelle des

54. P. GEORGE, *Précis de Géographie urbaine*, p. 219..

55. Cf. aussi sur ce point le n° spécial de la revue *Prospective* sur l'urbanisation, juin 1964.

Etats-Unis, en tant qu'agglomération urbaine, sans posséder un sous-sol riche en minéraux ni des avantages énergétiques ou climatiques particuliers⁵⁶.

Lors d'une interview responsable de l'implantation des établissements d'une très importante entreprise française d'électronique, nous faisait remarquer que le fait de se trouver, dans la banlieue parisienne, à dix minutes en voiture d'une centaine de savants et spécialistes de l'électronique, était un avantage sans égal, qui rendait inutile toute autre considération dans sa prise de décision...

C'est donc dans une tout autre conception de l'implantation par rapport aux théories classiques de l'économie spatiale, d'Alfred Weber à M.L. Greenhut, centrées sur le calcul de rentabilité en termes d'utilité marginale. Ce qui n'implique pas que cette perspective n'apporte pas d'éclaircissement dans certains cas spécifiques. Les éléments que l'on vient de citer représentent les contraintes de fonctionnement d'une entreprise dans un milieu technique à évolution rapide. Mais si l'on analyse de près les résultats des études faites, on trouve un autre élément d'une importance croissante pour le choix spatial de l'entreprise. Il s'agit de la valorisation sociale de l'espace en tant que tel.

Ainsi, par exemple, dans l'importante enquête du *Survey Research Center* sur les aspects psycho-sociologiques des déplacements industriels, 51 % des industriels interrogés, constituant un échantillon représentatif de l'industrie de l'Etat de Michigan, fournissent des réponses classées comme « raisons personnelles » : parmi celles-ci, arrivent à une place privilégiée les préférences de la direction et du personnel envers tel ou tel endroit, soit à causé de l'origine géographique des membres de l'entreprise, soit surtout pour des raisons climatiques, de loisirs, d'ambiance, etc.⁵⁷.

La même importance des facteurs personnels et de recherche du standing est notée dans l'enquête, déjà citée, sur la région de Göteborg. Or, quand on parle des « sentiments » personnels du chef d'entreprise, du besoin ressenti par les cadres de vivre dans un espace agréable, de la recherche par l'entreprise d'une proximité des centres de décision, tout cela implique que, parallèlement à la libération de l'entreprise vis-à-vis de l'espace en tant que réalité physique, il y a une différenciation sociale de l'es-

56. GOTTMANN, *Megalopolis*, pp. 4-8.

57. Cf. *Survey Research Center, I. S. R., University of Michigan, Industrial Mobility in Michigan*, décembre 1950.

pace, en particulier pour les industries qui peuvent se le permettre. L'appropriation d'éléments symboliques attachés à un espace joue un rôle certain dans l'implantation de quelques catégories d'entreprises.

Les tendances de l'implantation ainsi dégagées sont à la fois trop grossières et trop partielles pour permettre de construire un cadre analytique. Ont été volontairement soulignés les facteurs qui innovent par rapport à la théorie économique classique. Mais il est clair qu'il y a divers systèmes de contraintes spatiales par rapport à l'implantation des entreprises, et que la diversité des relations économiques à l'espace entraînera des politiques propres vis-à-vis de la localisation.

Les différents types de contraintes décelées peuvent être regroupés suivant la systématisation de Pierre Massé⁵⁸ :

- Industries à localisation induite (par le développement industriel et urbain) ;
- Industries à localisation liée aux ressources naturelles ;
- Industries à localisation libre.

Cette classification, qui recoupe largement celle de Florence, peut servir de base à une typologie des contraintes de l'espace économique.

Ces contraintes seront intégrées de façon différente par les diverses catégories d'entreprises. Il est certain, par exemple, que les facteurs purement sociaux influencent plus les grandes entreprises techniquement libérées des contraintes économiques et fonctionnelles, alors que d'autres facteurs plus traditionnels dominent le comportement d'entreprises archaïques. Mettre en relief le comportement novateur et social de l'industrie de pointe a surtout pour but de rompre avec l'idée d'une rationalité unique qui serait rationalité d'objectifs et non de valeurs et qui devrait être appliquée à tous les types d'entreprises. Ne rebroussons pas chemin en cédant à la tentation d'une nouvelle interprétation unitaire, dans laquelle le progrès technique aurait transformé les déterminismes naturels en pur jeu social.

Il faut encore éviter de séparer d'un côté les contraintes spatiales et, de l'autre, les caractéristiques des entreprises. Ces déterminants économique-spatiaux ne sont pas une pure limite à l'intérieur de laquelle se place la politique d'implantation de l'entreprise. Elles sont présentes dans l'entreprise elle-même, se trouvent à la base de sa politique. La caractérisation de l'entreprise par rapport à sa politique d'implantation doit résulter de la mise en rela-

58. Cité par LABASSE, *L'Organisation de l'espace*, p. 196.

tion du type d'activité de l'entreprise et du type de relation économique qu'elle entretient avec l'espace.

Ces différentes tendances de l'implantation industrielle montrent une diversité de comportements dans l'espace, répondant à la diversité des entreprises. De façon très générale, nous pouvons dire qu'il y a évolution, à partir de la soumission aux conditions naturelles ou à la position géographique, vers une valorisation sociale de l'espace dans le cas des entreprises les plus libres. Une autre transformation s'opère parallèlement : le passage de l'attachement nécessaire à certains points de l'espace, à une implantation fonctionnelle dans un réseau de relations à l'intérieur d'un milieu technique. Il y aurait ainsi, dans les comportements d'implantation observés, à la fois passage du géographique au social et adaptation au cadre de l'aménagement fonctionnel.

Les types de contraintes spatiales dégagés ne correspondent pas à ces comportements, ce qui est logique, puisqu'il ne s'agit pas d'une liaison mécanique entre l'espace et le comportement d'implantation, mais de la détermination sociale des entreprises, sous-jacente à telle ou telle politique.

b. — *Analyse spécifique de la logique de l'implantation industrielle dans une grande métropole : la région parisienne.*

Si telles sont les tendances générales constatées, comment expliquer le processus social concret par lequel une unité productive s'établit sur un certain espace ? Car c'est la compréhension d'un tel processus qui permet de connaître le rapport de l'élément *production* à l'ensemble de la structure spatiale dans une situation donnée. Cette situation est, dans notre cas, la région parisienne, sur laquelle nous avons effectué une étude exhaustive portant sur toutes les créations d'établissements industriels, de 1962 à 1965⁵⁹.

L'hypothèse générale est que la localisation spatiale fait partie de la politique de l'entreprise, et que cette politique est déterminée, fondamentalement, par l'insertion de l'entreprise dans le système de production. Cette insertion

59. Cf. le rapport de recherche, *La mobilité des entreprises industrielles dans la région parisienne*, publié par les Cahiers de l'I. A. U. R. P., Paris, 1968, vol. 11, 88 p. (en collaboration avec V. АНТИК, A. TOURAINE, S. ZYGEL) ; pour un développement théorique, cf. notre thèse *Les politiques d'implantation des entreprises industrielles dans la région parisienne*, Faculté des Lettres de Nanterre, mai 1967, 350 pages.

s'exprime, essentiellement, sur trois plans : *technique*, *liaison économique* spécifique au problème traité (dans ce cas, *l'espace*) et *position relative de l'entreprise* par rapport aux autres unités de production.

Pour chacune de ces trois dimensions, nous avons défini trois situations fondamentales dans lesquelles peuvent être classées les entreprises.

En ce qui concerne la dimension technique (conditions techniques de production) nous avons distingué trois types d'entreprises :

- *Type A* : entreprises centrées sur l'exécution d'un produit et entièrement subordonnées, du point de vue technique, à d'autres secteurs industriels ; par exemple, des entreprises de mécanique générale. Elles rappellent, d'une certaine façon, la *manufacture*.

- *Type B* : entreprises centrées sur l'organisation de la fabrication en série d'un produit ; c'est le cas d'une grande partie de l'industrie de transformation, par exemple l'alimentation, l'automobile. C'est, en général, la grande industrie.

- *Type C* : entreprises centrées sur l'innovation technique, en ce sens que leur place sur le marché dépend de leur capacité de créer des produits nouveaux, par exemple, l'électronique. Il s'agit d'industries « entraînant », en ce qui concerne le développement des forces productives.

Par rapport à la *dimension économique*, nous avons distingué trois types de liaison à l'espace (suivant le classement proposé par P. Massé et résumant les déterminants économiques de l'implantation).

- *Type 1* : entreprises dont le *marché* est spatialement déterminé.

- *Type 2* : entreprises dont les moyens de production ont une localisation rigide.

- *Type 3* : entreprises sans contrainte spatiale du point de vue de leur fonctionnement, à l'intérieur de la *région considérée*.

Enfin, en ce qui concerne leur position relative, nous avons différencié les entreprises suivant leur *stratification économique* (capacité financière) en :

- grandes entreprises
- moyennes entreprises
- petites entreprises.

Nous avons croisé nos deux premières dimensions et obtenu ainsi une typologie technico-économique d'entreprises, avec neuf éventualités ($A_1, A_2, \dots, C_2, C_3$). Une

deuxième typologie, avec trois cas, correspondant à la stratification économique, devra aussi intervenir dans l'analyse.

Nous avons classé dans ces typologies les neuf cent quarante entreprises étudiées. Pour cela, les dimensions ont été transformées en variables, à partir de l'obtention, pour chaque type, d'un certain nombre d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, qui permettraient de caractériser l'entreprise (étude des *dossiers*).

Voici la liste :

● *Variable technique*

Type A : travail à l'unité ou en petite série ; caractère « familial » de l'entreprise ; forte proportion d'ouvriers professionnels ; caractère de qualité du travail ; caractère faiblement répétitif du produit.

Type B : forte mécanisation, en particulier existence de chaînes de production ; production en grande série ; caractère standardisé du produit ; fort pourcentage d'O.S. ; méthodes d'« organisation scientifique du travail » très importantes dans le fonctionnement de l'entreprise.

Type C : invention de produits nouveaux ; présence d'un bureau de recherche ; proportion élevée de techniciens et ingénieurs ; automatisation poussée.

(Il est clair que des éléments des trois types A, B et C peuvent se retrouver au sein d'un même établissement. Dans ce cas-là, c'est l'élément indicateur d'une plus forte technicité qui l'emporte dans la définition de l'entreprise. Ainsi, un établissement C peut avoir aussi des éléments B et A, mais l'inverse n'existe pas.)

● *Variable économique-spatiale*

Type 1 : très petit nombre de clients ; vente dans une zone réduite de la région parisienne ; délais de livraison très réduits ; contacts de fabrication très fréquents avec les clients, coût très élevé des transports de livraison.

Type 2 : en relation avec des *fournitures localisées* (matières premières, eau, énergie, fournisseurs de produits spéciaux rentrant dans la fabrication), une main-d'œuvre spatialement localisée, des voies de transport ; activité importante de distribution géographique.

Type 3 : entreprises non classées en 1 ou 2.

● *Variable stratification économique*

De grandes difficultés ayant été éprouvées dans l'obtention de renseignements précis sur la puissance financière globale de l'ensemble des entreprises, nous avons choisi un indicateur indirect, à savoir l'importance quantitative de l'opération de localisation engagée, mesurée par le nombre de m² de planchers construits dans le nouvel

établissement (prix). Les entreprises ont été classées en trois niveaux, suivant l'importance relative des nouvelles surfaces.

Les entreprises, ainsi définies et caractérisées, l'étape suivante de la recherche consiste à établir une typologie significative des comportements observés par rapport à l'espace. Trois grandes tendances ont été décelées dans l'implantation industrielle récente dans la région parisienne, suivant le privilège accordé à certaines caractéristiques de l'espace :

— *Localisation de type α* : adaptation à la croissance spontanée de l'agglomération par accroissement de densité du tissu urbain.

— *Localisation de type β* : aménagement des problèmes de fonctionnement spatial de l'entreprise, par la recherche d'une bonne localisation sur le réseau de transports.

— *Localisation de type γ* : création d'un nouveau milieu industriel par l'implantation dans des espaces socialement valorisés.

Des indicateurs précis ont servi à définir concrètement, sous forme de variables, les types d'espace ainsi constitués :

— Indicateur α : indice de densité urbaine de la région parisienne, construit par l'I. N. S. E. E. à partir de la combinaison de plusieurs facteurs.

— Indicateur β : indice de facilités en moyens de transport (construit par les services techniques de l'I. A. U. R. P.).

— Indicateur γ : niveau social de l'espace résidentiel, indiqué par la proportion de cadres habitant la commune.

Ces opérations nous permettent d'établir des relations observables entre les variables centrales de notre analyse. Il faut encore délimiter des hypothèses théoriquement significatives, les formaliser de façon cohérente et tenter de les vérifier.

Pour formaliser nos hypothèses, nous étudierons le comportement spatial des neuf types d'entreprises définis par rapport aux trois types d'espace α , β , γ . Nous avons construit, pour chacun de ces espaces, une échelle d'adaptation, en trois strates ; nous avons ainsi : $\alpha - 1$, $\alpha - 2$, $\alpha - 3$, $\beta - 1$, $\beta - 2$, $\beta - 3$, $\gamma - 1$, $\gamma - 2$, $\gamma - 3$. (Le 1 indiquant la strate supérieure et le 3, l'inférieure.)

Chacun des neuf types d'entreprises recevra une valeur α , une valeur β , et une valeur γ , conformément aux hypothèses.

Propositions générales :

1. Le niveau technique des entreprises les libère des contraintes du milieu naturel, mais les soumet aux exi-

X
Paris

gences de prestige social, dans la mesure où elles jouent un rôle privilégié dans le marquage idéologique de l'espace. Par conséquent, tous les types à composante C auront une forte tendance à s'implanter dans l'espace γ (correspondance entre C et $\gamma - 1$).

2. La liaison économique à un marché spécifique est une contrainte extrêmement forte, qui place l'entreprise en situation de dépendance, quel que soit son niveau de technicité (correspondance entre les entreprises de type 1 et les valeurs spatiales $\alpha - 1$).

3. Les entreprises centrées sur l'organisation de la production en grande série et/ou liées spatialement à des moyens de production spécifiques, auront tendance à favoriser dans leur implantation les problèmes d'aménagement fonctionnel, ce qui revient, dans la région urbaine moderne, à une bonne localisation sur le réseau de transports (correspondance entre les caractéristiques B et 2 des entreprises, et les valeurs spatiales $\beta - 1$). Cette détermination par B et 2 sera cependant moins forte que celle exercée par C et 1, dans la mesure où 1 établit une dépendance par rapport à la ville et C exige de l'entreprise son insertion dans un réseau de luttes stratégiques, où l'appropriation symbolique joue un rôle décisif. Par conséquent, dans le cas des types mixtes (C_2 ou B_1) c'est la caractéristique forte (C ou 1) qui définira plutôt l'entreprise.

4. (*Hypothèse complémentaire* introduite après l'observation des données.)

Il existe un rapprochement entre les types d'implantation α et γ , ainsi qu'une opposition entre ces deux types et le type d'implantation β . En effet, il s'agit d'une opposition entre *l'espace urbain*, socialement défini, saisi en α dans ses aspects de densité et en γ dans ses espaces prestigieux liés à une résidence de « qualité », et *l'espace fonctionnel*, organisé autour des axes de transport, dévasté par la grande industrie et étendu dans la périphérie de la région. (*Opératoirement*, cela veut dire : les entreprises qui auront les valeurs $\beta - 1$ auront, en même temps, des valeurs $\alpha - 3$ et $\gamma - 3$, et *vice versa* ; d'autre part, les entreprises ayant des valeurs $\gamma - 1$ auront des valeurs $\alpha - 2$ et *vice versa*, en fonction du rapprochement entre le comportement α et le comportement γ .)

5. Enfin, deux types de caractéristiques des entreprises exercent une faible détermination : A, en tant qu'entreprise à faibles exigences techniques et 3, en tant qu'absence de contraintes spatiales. Ces composantes conduisent non pas à la « liberté d'implantation », mais au flottement de la politique spatiale. (*Opératoirement*, cela veut dire : les caractéristiques A et 3 seront toujours dominées dans

leurs effets par l'autre caractéristique définissant le type d'entreprise ; le type A-3, étant le plus indéterminé, occupera un rang moyen, valeur 2, dans les trois échelles α , β , γ .)

On aboutit ainsi à un ensemble de vingt-sept prédictions empiriques, formant système et en cohérence avec les hypothèses formulées :

Tableau n° 21

Prédiction du rang occupé par les neuf types d'entreprises dans les échelles des trois types d'implantation spatiale, α , β , γ

Types d'entreprises	Types d'espace		
	α (milieu urbain)	β (Transports)	γ (Prestige social de l'espace)
A ₁	1	3	2
B ₁	1	2	2
C ₁	1	3	1
A ₂	3	1	3
B ₂	2	1	3
C ₂	2	2	1
A ₃	2	2	2
B ₃	3	1	3
C ₃	2	3	1

(Pour plus de simplicité, nous introduirons la variable *stratification économique* seulement après avoir donné la première série de résultats empiriques.)

Il faut maintenant, à la lumière de ces hypothèses formalisées, examiner le comportement statistique des différents types d'entreprises dans leur implantation spatiale.

Pour cela, la méthode suivie est extrêmement simple :

1. L'ensemble des communes de la région parisienne ont été classées dans les trois strates des trois échelles α , β , γ , en fonction des valeurs des indicateurs utilisés pour définir nos trois variables α , β , γ .

2. On a calculé la fréquence d'implantation de chaque type d'entreprises dans les communes de la première, de la deuxième et de la troisième strate des trois échelles.

Tableau n° 22
 Fréquences d'implantation (+) des types d'entreprises
 dans les communes de la région parisienne classées en trois strates (+++)
 d'après les échelles α , β , γ , 1962-1965. $N_1 = 792$, $N_2 = 872$, $N_3 = 894$

Types d'entreprises	Types d'espace						Espace de type γ			Total d'établissements implantés (N) (++)		
	Espace de type α strates (1 > 3)			Espace de type β (1 > 3)			(1 > 3)			pour N_1	pour N_2	pour N_3
	1	2	3	1	2	3	1	2	3			
A ₁53	.29	.18	.33	.36	.31	.32	.39	.29	264	264	264
A ₂42	.42	.16	.38	.45	.17	.29	.49	.22	76	76	76
C ₁47	.45	.08	.21	.42	.37	.48	.29	.23	51	60	66
A ₂31	.35	.36	.45	.36	.19	.23	.39	.38	103	138	138
B ₂19	.29	.52	.57	.26	.16	.23	.36	.41	84	112	112
C ₂32	.42	.26	.31	.41	.28	.38	.36	.26	31	29	34
A ₃30	.42	.28	.38	.36	.26	.31	.42	.27	103	103	103
B ₃21	.33	.46	.55	.29	.16	.17	.48	.35	39	52	52
C ₃36	.44	.20	.29	.34	.37	.45	.39	.16	41	38	49
Total entreprises	X ² = 88,50 p < .001			X ² = 60,88 p < .001			X ² = 104,9 p < .001			792	872	894

(+) Pourcentages calculés sur le total d'entreprises d'un type dans les trois strates.
 (++) Par suite de différents ajustements opérés, le total d'entreprises varie légèrement dans les trois cas.
 α , β et γ .
 (+++) N : nombre d'entreprises analysées.

3. On obtient ainsi, pour chaque strate de communes, un ordre d'importance des types d'entreprises. Cet ordre est comparé à l'espace hypothétique. Par exemple, dans la première strate des communes classées suivant l'échelle γ , ce sont les entreprises C qui doivent venir en tête, ensuite les types 1, ensuite les B et 2. Dans la troisième strate de l'échelle γ , c'est l'inverse qui doit se produire, alors que, dans la deuxième strate, ce sont ces types d'entreprises moyennement déterminés par l'espace γ qui devront être plus fréquemment implantés.

Le tableau n° 22 exprime ces résultats.

La comparaison pour les premières strates des trois échelles, entre l'ordre théorique et l'ordre observé, permet de vérifier l'ensemble des hypothèses (comparaison à effectuer entre les tableaux n° 21 et 23.

Tableau n° 23

Rang observé occupé par les neuf types d'entreprises dans les communes de la première strate des trois échelles : α , β , γ

	α	β	γ
A ₁	1	2	2
B ₁	1	2	2
C ₁	1	3	1
A ₂	2	1	3
B ₂	3	1	3
C ₂	2	3	1
A ₃	3	2	2
B ₃	3	1	3
C ₃	2	3	1

Erreurs : α interversion A₃ - A₂ avec 1 point d'écart.
 β interversion A₁ - C₂ avec 2 points d'écart.
 γ aucun.

Il reste maintenant à introduire la troisième variable indépendante, la stratification économique inter-entreprises, dans le schéma ainsi construit. Nous avons procédé à une analyse multivariée avec croisement simultané des quatre variables, dont les données chiffrées sont trop complexes pour pouvoir être présentées de façon abrégée. L'essentiel des résultats, hautement significatifs, peut se résumer ainsi :

1. Dans l'implantation du type α , les caractéristiques économiques du type 1 et la faible importance de l'entreprise jouent à la fois, se renforçant mutuellement, mais ayant une influence autonome. Cela veut dire que, si une entreprise est du type 1, même si elle est importante, elle tend à s'intégrer dans le milieu urbain. Et que, si une entreprise est petite, même si elle n'est pas du type 1, elle suit aussi la même tendance dans son implantation.

2. Par contre, l'implantation de type β est déterminée entièrement par les caractéristiques technico-économiques des entreprises (B et 2), sans que leur dimension ait aucune influence.

3. Enfin, dans l'implantation de type γ (espace de prestige) l'analyse multivariée démontre qu'il faut qu'une entreprise soit à la fois techniquement avancée et d'une grande dimension, pour qu'elle puisse se localiser sur un tel espace. La simple technicité ne suffit pas. C'est la coïncidence d'une capacité d'initiative technique et d'un pouvoir économique, qui est à la base de la formation d'un nouvel espace industriel, lié à la valorisation sociale du contexte.

Quelle est la signification théorique des découvertes de cette recherche ?

Rappelons qu'il s'agit de l'étude de la composante principale (l'industrie) de l'élément *production*, élément dominant de la structure spatiale. L'analyse a porté non pas sur les effets de cet élément sur la structure urbaine, mais sur son organisation interne, sur ses tendances de développement. Or, ce qui est frappant, c'est la complexité intérieure de cet élément, comme de chaque élément, sa décomposition, suivant la réfraction sur lui d'autres éléments de la structure urbaine, en trois tendances :

— la tendance α , qui exprime le développement de P selon les formes urbaines déjà constituées, en particulier autour du milieu résidentiel, c'est-à-dire fondamental, suivant la situation de l'élément C (consommation) ;

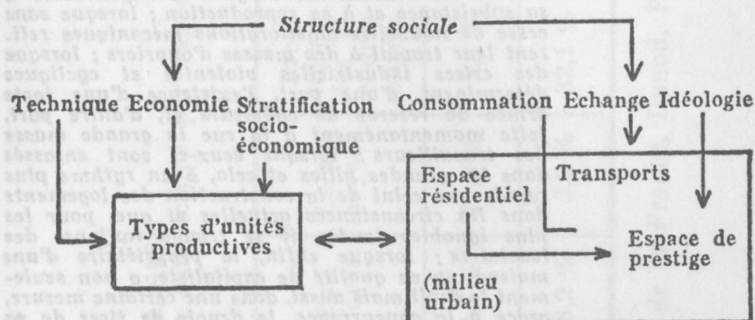
— la tendance β , dans laquelle P suit dans sa spatialisaiton l'élément E (échange), en indépendance de toute insertion urbaine ;

— la tendance γ , qui exprime une prépondérance du marquage idéologique de l'espace (valeurs sociales dominantes) à l'intérieur de P.

Cette décomposition de P en trois tendances ne s'effectue pas de façon arbitraire, mais suivant les caractéristiques techniques, économiques et de puissance financière des unités productives. Ainsi, la structure sociale se spécifie à la fois dans les caractéristiques des entreprises et dans

celles de l'espace, et les pratiques d'implantation observées ne sont rien d'autre que la réalisation concrète des lois de rapport entre les éléments techniques, économiques et sociaux ainsi exprimés.

Tableau n° 24



On devine la voie ainsi esquissée, capable de montrer, d'une part, la relation de spécification entre les rapports ainsi organisés en ce qui concerne l'espace et les lois sociales générales ; d'autre part, l'établissement d'un système de déterminations et de correspondances entre les différents éléments de la structure de l'espace.

Il semble prématuré d'avancer plus dans cette voie, en se fondant sur les seuls résultats présentés. La discussion du concept de système urbain (cf. *infra*) nous permettra de revenir, même de façon encore très hésitante, sur ces problèmes.

B. L'espace de consommation : le processus spatial de reproduction de la force de travail.

Sous ce titre, on peut regrouper un ensemble de processus complexes, qui ont trait à la reproduction simple et élargie de la force de travail dans son rapport à l'espace, par exemple, l'habitation, mais aussi les espaces verts, les équipements et, sur le plan de la reproduction sociale et idéologique, l'appareil scolaire et socio-culturel.

Pour ne pas alourdir l'exposé, nous nous centrerons sur les questions relatives à l'habitation, sous la double perspective du rapport au logement et de la constitution de l'espace résidentiel. Enfin, nous poserons rapidement les problèmes soulevés par la connotation de l'ensemble des processus de reproduction sociale dans l'espace, à travers le thème idéologique de l'environnement.

a. La question du logement.

« Une société ne peut exister sans crise de logement, lorsque la grande masse des travailleurs ne dispose exclusivement que de son salaire, c'est-à-dire de la somme des moyens indispensables à sa subsistance et à sa reproduction ; lorsque sans cesse de nouvelles améliorations mécaniques retirent leur travail à des masses d'ouvriers ; lorsque des crises industrielles violentes et cycliques déterminent, d'une part, l'existence d'une forte armée de réserve de chômeurs et, d'autre part, jette momentanément à la rue la grande masse des travailleurs ; lorsque ceux-ci sont entassés dans les grandes villes et cela, à un rythme plus rapide que celui de la construction des logements dans les circonstances actuelles et que, pour les plus ignobles taudis, il se trouve toujours des locataires ; lorsque enfin, le propriétaire d'une maison, en sa qualité de capitaliste, a non seulement le droit mais aussi, dans une certaine mesure, grâce à la concurrence, le devoir de tirer de sa maison, sans scrupules, les loyers les plus élevés. Dans une telle société, la crise du logement n'est pas un hasard, c'est une institution nécessaire ; elle ne peut être éliminée, ainsi que ses répercussions sur la santé, etc., que si l'ordre social tout entier dont elle découle est transformé de fond en comble. »

F. ENGELS, *La Question du logement*, Ed. Sociales, Paris, 1957, p. 49.

La question du logement est avant tout celle de sa crise. Manque de confort et d'équipements, surpeuplement (malgré le sous-peuplement de certains logements), vétusté, insalubrité, font de cette question une expérience vécue par une grande partie de la population : deux Français sur cinq vivent dans un logement surpeuplé (voir, en ce qui concerne la France, les tableaux 25, 26, 27). Ce qui caractérise cette crise, c'est qu'elle affecte d'autres couches sociales que celles se trouvant en bas de l'échelle de revenus, et qu'elle atteint de larges secteurs des strates moyennes, mieux placées dans d'autres domaines de la consommation, mais ne pouvant pas échapper à la pénurie de logements, suscitée par la concentration urbaine. Cette pénurie n'est pas une nécessité inéluctable des processus d'urbanisation, mais répond à un rapport entre l'offre et la demande, lui-même déterminé par les conditions sociales de production du bien objet du marché, c'est-à-dire le logement.

Nous disons : rapport entre l'offre et la demande, donc situation sur le marché, et non pas rapport de production.

Tableau n° 25

Surpeuplement et sous-occupation des logements en France, 1968.
 (proportion de ménages habitant un logement surpeuplé ou sous-occupé par rapport à l'ensemble de leur catégorie socio-professionnelle.)

	Inactifs	Agri- culteurs	Salariés agri- coles	Ou- vriers	Em- ployés	Cadres moyens	Prof. libéra- les et cadres supér.	Patrons indus- trie et com- merce
En surpeuplement accentué	22,4 %	13,7 %	18,4 %	7,6 %	9,8 %	15,8 %	2,1 %	6,7 %
En sous-occupat- ion accentuée ..	4,7 %	21,5 %		14,5 %	8,2 %	3,9 %	32,1 %	25,5 %

Sources : G. EBRIK et P. BARJAC, *Le Logement, dossier noir de la France*, Dunod, Paris, 1970, p. 19.

En effet, on sait que toute assimilation du rapport *locataire-proprétaire* au rapport *ouvrier-capitaliste* est dénuée de sens, et que, si la crise est générale et dépasse la seule classe ouvrière, c'est justement parce qu'elle ne provient pas d'un rapport d'exploitation, mais d'un mécanisme de distribution d'un bien particulier⁶⁰.

D'où l'importance du thème de la spéculation, et la dépendance de la question du logement des lois économiques régularisant le marché. Il ne faudrait pas en conclure que la crise du logement est purement conjoncturelle et simple affaire d'équilibre entre l'offre et la demande. Il s'agit d'un décalage nécessaire entre les besoins, socialement définis, de l'habitat et la production de logements et d'équipements résidentiels. C'est la détermination structurale de ce décalage, ainsi que ses singularités historiques, qu'il faut pouvoir établir.

Le logement, au-delà de sa rareté globale, est un bien différencié, présentant toute une gamme de caractéristiques, en ce qui concerne sa *qualité* (équipement, confort, type de construction, durée, etc.), sa *forme* (individuel, collectif, objet architectural, intégration dans l'ensemble d'habitations et dans la région) et son *statut institutionnel* (sans titre, en location, en propriété, en copropriété, etc.), qui déterminent *les rôles*, *les niveaux* et *les appartenances symboliques* de ses occupants.

Tableau n° 26

Éléments de confort dans le logement, France, 1962

% sur l'ensemble des logements

Logements sans eau à l'intérieur	20,6 %
Logements sans lavabo	59,8 %
Logements sans W.C.	39 %
Logements antérieurs à 1871	32 %

Sources : Economie et Politique, numéro spécial d'août-septembre 1965.

60. Cf. pour les bases théoriques de l'exposé qui suit, F. ENGELS, *La Question du logement* (1872), Editions Sociales, Paris, 1957. Il va de soi, toutefois, que le traitement approfondi de la question dans le capitalisme monopoliste doit aller beaucoup plus loin, mais dans la même perspective.

Tableau n° 27
 Evaluation globale des besoins annuels de construction,
 France, 1965,
 et nombre de logements achevés, 1965-1968

I. EVALUATION

Motif	Nombre de logements nécessaires
— Accroissement du nombre de ménages	140 000
— Migration des Français vers les villes	60 000
— Immigration étrangère	40 000
— Relogement des occupants d'habitations précaires, en 5 ans	120 000
— Relogement des rapatriés en 5 ans	20 000
— Suppression totale du surpeuplement en 10 ou 15 ans	145 000 à 100 000
— Suppression du surpeuplement critique en 5 ou 10 ans	170 000 à 85 000
— Renouvellement du parc immobilier en 60 ou 80 ans	265 000 à 200 000
TOTAL	815 000 à 665 000
Moyenne de la fourchette	740 000
	logements par an

(Evaluation établie par G. MATHIEU.)

II. NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUITS

1965	411 599
1966	414 171
1967	422 878
1968	409 743

Trop souvent on considère les goûts, les préférences, voire la sensibilité à certaines configurations mythiques, comme déterminant le « choix du logement » et, par conséquent, la diversité des formes de l'habitat, leur évolution, leur rentabilité et donc, leur mode de répartition. S'il est indéniable que les formes ont une influence idéologique

certaine, donc matérielle, elles ne font que *renforcer*, et non pas susciter, l'organisation marchande de ce bien singulier qu'est le logement. La problématique sociologique du logement doit partir d'un renversement des thèmes psycho-sociaux habituels, pour se centrer sur l'analyse du processus de production d'un certain bien durable, dans sa diversité de qualités, de formes, de statuts, et en rapport avec le marché économique et, par conséquent, l'ensemble social dans lequel il s'insère.

Pour cela, nous devons partir des caractéristiques spécifiques au bien produit (le logement) nous appuyant, dans la mesure du possible, sur les données d'une certaine réalité historique, à savoir la société française⁶¹.

X Le logement peut être caractérisé, d'une part, par rapport à sa place dans l'ensemble du système économique, de l'autre, en tant que *produit* à caractéristiques spécifiques.

En ce qui concerne le premier point, le logement est l'un des éléments essentiels de la reproduction de la force de travail. Comme tel, il suit les mouvements de concentration, dispersion et distribution des travailleurs et, aussi, provoque, en cas de crise, un goulot d'étranglement important dans le processus de production. Historiquement, la crise du logement apparaît avant tout dans les grandes agglomérations urbaines soudainement conquises par l'industrie. En effet, là où l'industrie colonise l'espace, il lui faut organiser, ne serait-ce qu'au niveau du campement, la résidence de la main-d'œuvre nécessaire. En revanche, se greffant sur un tissu urbain déjà constitué, l'industrialisation profite de la main-d'œuvre potentielle, qui déjà réside sur place et suscite ensuite un fort mouvement migratoire, dont les dimensions dépassent largement les capacités de construction et d'équipement d'une ville héritée d'un mode de production antérieur. Ainsi, la pénurie

61. Les données essentielles peuvent être trouvées dans la collection de *l'Immobilier* et du *Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics* ; d'autre part, quatre ouvrages de base par la richesse de leurs sources ont été utilisés : l'excellent livre de G. МАТНЬЕУ, *Peut-on loger les Français ?* Editions du Seuil, Paris, 1963 ; le n° spécial de la revue *Economie et Politique* sur la crise du logement, n° 1, août-septembre 1965, p. 33-34 ; le récent ouvrage d'orientation libérale, de G. EBERIK et P. BARJAC, *Le Logement, dossier noir de la France*, Dunod, Paris 1970, et celui du Commissariat général au Plan, *Le Logement*, A. Colin, Paris, 1970.

P.S. : Après la rédaction de ce texte sont parus en 1971 deux documents indispensables pour la question du logement en France : *Pour que le droit au logement devienne une réalité*, de la C.N.L. et le texte élaboré par le collectif « Logement » du Secours Rouge.

de logements, les défauts d'équipement et de salubrité de l'espace résidentiel, résultent de l'accroissement brusque de la concentration urbaine, dans un processus dominé par la logique de l'industrialisation⁶². Il s'agit donc d'un déséquilibre dans le rapport population-élément C (consommation), qui résulte d'une transformation de la structure urbaine sous l'impulsion dominante de l'élément P.

Ainsi, plus le taux de croissance industrielle (capitaliste) est haut, plus la croissance urbaine est forte, plus elle se concentre dans les grandes agglomérations et plus la pénurie de logements y est grande, ainsi que la détérioration du patrimoine immobilier.

Il faut compter, en plus, avec les mécanismes multiplicateurs de la crise : en situation de pénurie, la spéculation se développe, les prix montent, les rigidités sociales se font plus grandes (et il devient beaucoup plus difficile de subvenir aux besoins suscités). La difficulté du problème ralentit les initiatives pour le résoudre, contribuant ainsi à l'aggraver et à développer en spirale le cercle vicieux de la crise.

Si le mécanisme de *production* de la crise du logement apparaît clairement, les raisons de son *maintien* sont moins immédiates. En effet, les besoins en logements déterminent une *demande* importante sur le marché et, plus encore, la reproduction de la force de travail en est gênée, avec des conséquences possibles, à la fois, sur le travail lui-même et sur la « paix sociale ». Si la réponse à cette demande reste insuffisante il faut en chercher la raison dans la logique sociale suivant laquelle cette demande est traitée. Car la domination de l'élément P ne s'opère pas seulement sur le rythme de la structure urbaine, mais sur la logique interne de chaque élément (dans ce cas, l'élément C). Plus concrètement, le logement dépend, pour sa réalisation, des caractéristiques et des objectifs de l'industrie de la construction. A un premier niveau, cela veut dire que, en l'absence d'intervention publique, la seule demande effectivement prise en compte est la *demande solvable*. Or, de la comparaison entre les revenus des ménages et les prix et loyers d'appartements moyens, on déduit la difficulté de résoudre la crise par les seuls mécanismes du marché (tableaux 28 et 29).

62. Cf. A. HUZARD, « Un siècle de crise », *Economie et Politique*, août 1965, p. 31-38.

Tableau n° 28
Part du loyer dans les dépenses des ménages
(% du tableau), France, 1968

Logement de bon confort (cuisine, W.-C., douche, chauffage central)	Loyers	Revenus disponibles		
		2 000 F	3 000 F	5 000 F
Paris :				
2 pièces - 40 m ²	620 F	31 %	21 %	12 %
4 pièces - 80 m ²	1 250 F	62 %	41 %	25 %
Banlieue :				
2 pièces - 40 m ²	270 F	13,5 %	9 %	5,4 %
4 pièces - 80 m ²	640 F	32 %	21 %	13 %
Province :				
2 pièces - 40 m ²	310 F	15 %	10 %	6 %
4 pièces - 80 m ²	620 F	31 %	21 %	12 %

Tableau n° 29
Distribution de la population
parmi les différentes tranches de revenu, France, 1965

Revenu mensuel	Proportion de ménages
moins de 430 F	11 %
de 430 à 1 290 F	30 %
de 1 290 à 1 720 F	20 %
de 1 720 à 5 160 F	34 %
au-dessus de 5 160 F	5 %

moins }
de } de } 61 %
de }
de }
au-dessus }
de }
de }
au-dessus }

Source : Commission de l'habitation du V^e Plan.

Etant donné qu'en France, en 1965, 60 % des familles urbaines ont un revenu inférieur à 1 600 F par mois, la construction privée n'est pas capable d'apporter une solu-

tion au déséquilibre créé. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une stratification dans la consommation, comme il en existe pour tous les biens, en fonction de la stratification sociale, mesurée par le pouvoir d'achat, mais, plus directement, d'une non-satisfaction de la demande. La production de logements est telle, dans la situation historique étudiée, qu'abandonnée à elle-même, elle ne serait pas capable de loger la plupart de la population des grandes villes. L'étude de la spécificité de ce processus de production nous aidera à déterminer les raisons d'une telle situation.

Si l'on part de l'idée que, sur le marché immobilier privé, le logement est un bien produit pour être vendu, c'est-à-dire pour réaliser un profit, il faut se demander quelles sont les caractéristiques particulières de réalisation de la plus-value, qui déterminent une plus grande incapacité de l'industrie privée à subvenir aux besoins élémentaires dans ce domaine, plus encore que dans d'autres chapitres de la consommation individuelle. La production du logement résulte de l'articulation de trois éléments : le terrain sur lequel on bâtit, les matériaux et/ou éléments incorporés dans la construction, et la construction de l'immeuble proprement dit, à savoir l'application de la force de travail, dans une organisation donnée, aux matériaux de base, pour produire le logement. Les caractéristiques des trois éléments, leurs formes d'articulation et leur rapport au marché déterminent une forme particulière du travail ou, comme on dit souvent, une certaine « organisation de la profession ». Examinons la spécificité des différentes phases.

En premier lieu, c'est un fait connu, on constate la très grande dépendance de la construction par rapport à la disponibilité et au prix des terrains à bâtir, ainsi qu'à la spéculation foncière qui en résulte. Il s'agit là de l'articulation de la rente foncière au profit capitaliste. Mais on ne peut pas opposer, comme on l'a fait parfois, la rationalité du profit industriel à la pure spéculation individuelle des propriétaires fonciers. Car, si les placements de sécurité des petits rentiers existent encore, l'essentiel du marché foncier, dans les grandes villes, est contrôlé par des organismes financiers très souvent présents (ainsi dans les holdings accordant des prêts à la construction). A la base de cette stratégie spéculative, deux facteurs : 1. la pénurie de logements, qui assure la possibilité de réalisation du terrain et cela, avec autant de surprofit que la pénurie de logements (et, donc, de terrains) s'accroît ; 2. la demande privilégiant certaines localisations, socialement valorisées et/ou fonctionnellement souhaita-

bles. Cette différence tient à l'asymétrie de la structure de l'espace résidentiel (cf. *infra*) et au renforcement de ces tendances par une politique d'équipement « suiviste » (alors qu'elle pourrait pousser à la décentralisation). La rente foncière ainsi obtenue est considérable : 1950-65, un profit de 21 % du capital initial⁶³ (voir tableau n° 30).

Les conséquences pour la production de logements sont très graves : d'une part, les prix de revient s'élèvent d'autant, sans autre justification que ces bénéfices spéculatifs (ainsi, le prix du terrain en France a augmenté en moyenne de 60 % entre 1962 et 1965 ; si l'on considère qu'il intervient pour environ 20 % du coût global d'une opération, il s'agit d'une augmentation de 12 % du prix des logements⁶⁴) ; d'autre part, étant donné le taux de profit de ces placements, il y a tendance des propriétaires à ne pas vendre, ou à vendre seulement à des prix tels qu'ils ne peuvent être payés, souvent, que par des sociétés qui achètent dans un but de super-spéculation. Cela provoque la rareté des terrains et renforce la crise.

Cela dit, l'importance de la spéculation foncière provient, essentiellement, de la pénurie de logements, *qu'elle contribue à renforcer*. En effet, dans une situation relativement équilibrée entre offre et demande de logements, la spéculation ne porte que sur certaines zones (centre-ville, zones à très bonne densité, etc.), et non pas sur l'ensemble de l'agglomération et même sa périphérie. Donc, si, du point de vue d'une politique de logement, l'obstacle premier à vaincre est la spéculation foncière (car, une fois qu'elle est suscitée, son mécanisme engloutit tous les budgets-logements dont on peut disposer), *elle n'est pas à la base du décalage énorme entre construction et besoins de logements*. Les raisons fondamentales de ce décalage, il faut les chercher dans le processus de production lui-même.

Il n'y a pratiquement pas de production privée de logement « social », alors que l'on trouve des industries fabriquant des biens de consommation destinés à toute l'échelle de revenus. Si tel est le fait, on peut supposer que la rentabilité des capitaux dans ce secteur est bien moindre que dans les autres industries, à un point tel qu'ils sont découragés et qu'il faut une intervention publique massive pour

63. Cf. P. GOMEZ, « La spéculation foncière », *Economie et Politique*, août 1965, p. 77-84.

64. Cf. B. CAGE, J. J. GRANELLE et E. VALETTE, *Sur la formation de l'offre par la promotion immobilière privée*, ADIRES, Paris, avril 1970.

Tableau n° 30

Prix du m² de terrain dans la région parisienne
en 1962 et 1965,
plus-values sur les terrains privés
et taux annuels d'accroissement des prix entre 1962 et 1965

Zones ¹	Prix du m ²		Plus-value sur les terrains privés (millions de F 1965)	Taux annuel de crois- sance du prix des terrains entre 1962 et 1965
	1962 en F 1962	1965 en F 1965		
A	1 500	2 200	6 800	1,15
B	800	1 300	3 100	1,18
C	550	850	7 500	1,16
1	95	200	7 550	1,24
2	200	425	12 650	1,29
3	65	125	2 800	1,24
4	150	350	2 250	1,33
5	125	225	2 600	1,22
Les 8 zones			45 450	

1. Zone A.B.C. : Paris, Boulogne et Issy-les-Moulineaux.

Zone 1 : Saint-Germain-en-Laye, Maisons-Laffitte, Mesnil-le-Roi, Montesson, Sartrouville, Houilles, Le Vésinet, Chatou, Carrières-sur-Seine, Croisny, Bougival, Rueil-Malmaison, Vaucresson, Garches, Saint-Cloud, Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray, Sèvres, Chaville, Viroflay, Versailles, Meudon.

Zone 2 : Nanterre, Suresnes, Puteaux, Courbevoie, Levallois-Perret, Clichy, Saint-Ouen, Saint-Denis, Pierrefitte, Villeneuve, Montmagny, Deuil, Montmorency, Enghien-les-Bains, Eaubonne, Saint-Gratien, Sannois, Cormeilles-en-Parisis, Argenteuil, Bezons, Gennevilliers, Ile-Saint-Denis, Villeneuve-la-Garenne, Colombes, Asnières, Bois-Colombes, La Garenne-Colombes.

Zone 3 : Aubervilliers, Pantin, Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Bagnolet, Montreuil, Rosny-sous-Bois, Bondy, Villemonble, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Le Perreux, Stains, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne.

Zone 4 : Maisons-Alfort, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly.

Zone 5 : Clamart, Vanves, Malakoff, Montrouge, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Cachan, Châtillon, Clamart, Plessis-Robinson, Fontenay-aux-Roses, Chatenay-Malabry, Sceaux, Bourg-la-Reine, L'Hay-les-Roses, Chevilly-la-Rue, Fresnes.

limiter les dégâts. En effet, *le taux de rotation du capital investi dans la construction est particulièrement long*, du fait de la lenteur de la fabrication, de la cherté du produit à l'achat, qui limite les acheteurs et fait se reporter sur la location, de la longueur du délai d'obtention du profit, à partir du paiement des loyers, et, surtout, de la sensibilité du logement aux revendications sociales motivant l'intervention fréquente de l'Etat, avec des mesures, comme le blocage des loyers, qui menacent la réalisation du profit. Ce fait en entraîne deux autres : la faiblesse de la masse d'investissement privé dans ce secteur et la recherche d'un taux de profit élevé et au plus court terme possible, sans normalisation d'un profit modéré à long terme, comme c'est le cas pour les grands trusts industriels.

Une telle situation, en interaction avec *les caractéristiques mêmes du procès de travail*, qui rendent moins aisées qu'ailleurs la mécanisation et la standardisation des opérations, provoque une organisation industrielle très souvent archaïque. Activité fractionnée entre une multitude de petites entreprises (cf. tableau 31), faible innovation technologique, faible qualification et, surtout, nombre restreint d'ouvriers par entreprise (par rapport aux autres branches industrielles), ce qui limite d'autant les sources de plus-value, diminue le profit, augmente les prix et décourage les investissements. L'ensemble de ces caractéristiques débouche sur une *faible productivité*, ce qui, à son tour, entretient la pénurie, retarde toute solution et, en même temps, exige un profit immédiat important sur chaque opération, au lieu d'étaler le taux sur un avenir toujours imprévisible dans ces conditions (tableau 32).

Des progrès ont été réalisés, en commençant par le secteur de moindre résistance, la fabrication des matériaux de construction, et un mouvement s'opère vers la concentration et la rationalisation des entreprises (cf. tableau 31 ci-dessus). Mais une telle évolution n'a été rendue possible que par l'intervention de l'Etat : créant une demande solvable là où il n'y en avait pas, elle a permis la réalisation de profits et a attiré de nouveaux capitaux, à la base du mouvement de concentration et de la diffusion des techniques préfabriquées.

La situation de rareté ainsi créée, à propos d'un bien d'usage indispensable et dans un déséquilibre permanent entretenu par l'accélération de la concentration urbaine, a permis la multiplication d'intermédiaires et l'organisation de tout un réseau de services, dont le seul but est de spéculer sur les blocages et les difficultés du secteur, en créant une demande solvable là où elle n'existe pas et

en cherchant à attirer des capitaux hésitants dans des opérations soigneusement étudiées. C'est le cas, en France, de la promotion immobilière, qui s'est développée en dehors

Tableau n° 31

*Composition de l'industrie de la construction
en France par taille d'entreprises*

A) Répartition des travaux de bâtiment (exécution 1965)
selon leur nature et selon la taille des entreprises.
(Total = 100 %)

Taille des entreprises	Travaux neufs		Entretien et amélioration
	Gros Œuvre	Second Œuvre	
(Nombre de personnes) ¹			
De 1 à 5	2,1 %	8,4 %	6,3 %
De 6 à 20	4,7 %	10,4 %	5,5 %
De 21 à 100	9,9 %	13 %	3,7 %
Plus de 100	24,7 %	9,7 %	1,6 %

Sources : Fédération Nationale du Bâtiment.

B) Un mouvement de concentration se manifeste à l'intérieur de ces entreprises, ainsi que le montre l'évolution des effectifs :

	1955	1967
● Entreprises artisanales	144 000	147 000
● Petites entreprises	254 000	315 000
● Moyennes entreprises	217 000	318 000
● Grandes entreprises	183 000	379 000

Sources : F.N.B.

1. Salariés et non salariés.

de toute réglementation⁶⁵. A l'origine, le promoteur a été (jusqu'en 1963) un intermédiaire, opérant uniquement à partir des fonds des acquéreurs éventuels, et chargé de mener à bien une opération immobilière. Après la crise de mévente de logements motivée par un excès d'euphorie en ce qui concerne la fabrication de la demande, la promotion est devenue une véritable entreprise, très souvent soutenue directement par une banque, et qui cherche à établir un marché de la construction, en pré-fabriquant la demande suivant des techniques publicitaires bien connues et jouant sur l'insécurité entretenue par la crise du logement dans les couches moyennes de la population, susceptibles d'acheter un logement, si des mécanismes de crédit sont mis en place.

Cette intervention du promoteur joue un double rôle : elle organise l'activité, met en rapport les différents éléments du procès et rationalise le marché, à l'intérieur de la logique du profit ; d'autre part, comme tout processus de concentration-rationalisation capitaliste, elle pousse cette logique jusqu'au bout, élimine systématiquement tout autre critère, à l'exception de la rentabilité et s'adresse, par conséquent, à la partie de la population qui peut acheter un logement ou payer un loyer élevé, quitte à réaliser « des œuvres sociales » ponctuelles, quand la stratégie des marchés publics l'exige.

Ce qui est clair, c'est que la marge bénéficiaire du promoteur et les charges diverses (honoraires, frais financiers, actes juridiques, frais de gestion et commercialisation) représentent 26 % du prix d'un logement neuf (1968), malgré une certaine baisse récente dans les bénéfices exorbitants des promoteurs (cf. tableau n° 32).

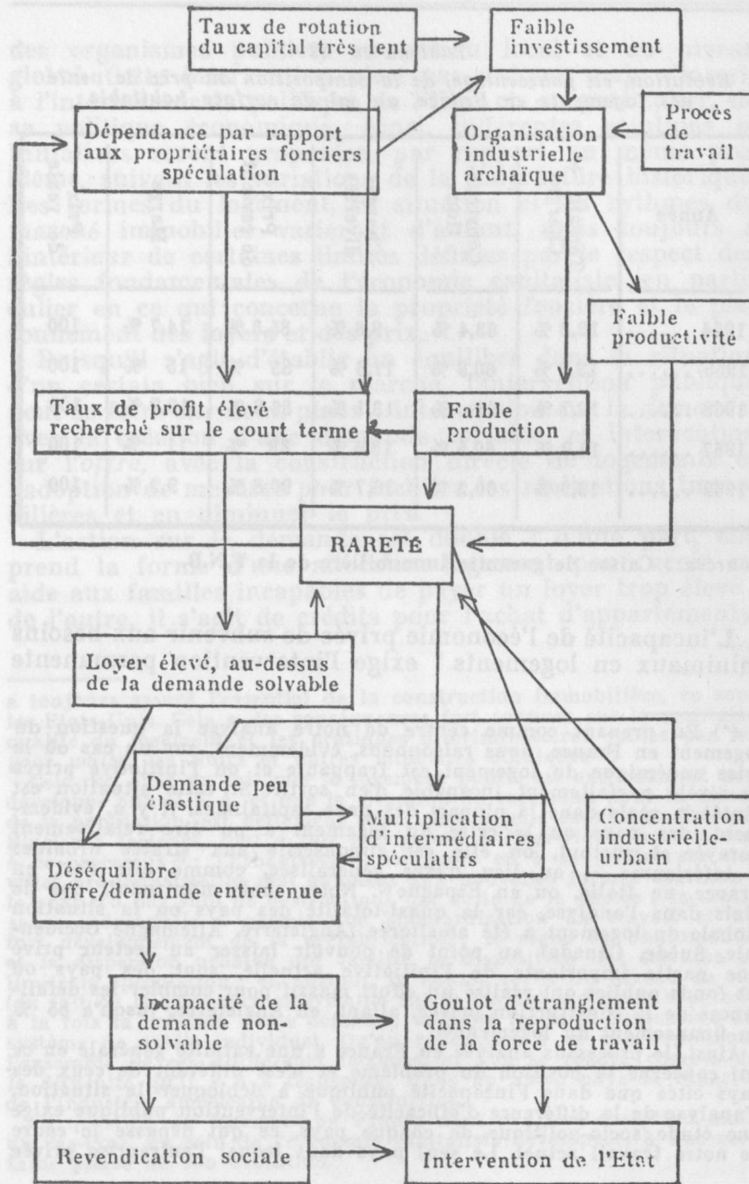
Le résultat concret de ce processus est spectaculaire : de 1945 à 1964, en France, sur les 3 628 000 appartements bâtis, il n'y en a eu que 13,3 % construits sans aucune aide publique ou autre, et 26,6 % primés modérément (6 F le m²). Ce qui veut dire que 60 % des logements neufs n'auraient pas pu l'être par le seul jeu du marché⁶⁶ !

L'ensemble du processus peut se résumer ainsi :

65. ADIRES, *Contribution à la connaissance de la promotion immobilière privée*, Paris, avril 1970, 67 p., 10 n°o. Quand ces lignes ont été rédigées (été 1970) le rapport de recherche de Christian Topalov sur la promotion immobilière en France (Centre de sociologie urbaine, Paris, 1970) n'avait pas encore été diffusé... Cette extraordinaire étude, la plus complète dont nous ayons connaissance, s'accorde avec l'ensemble de notre analyse tout en développant et affinant le même schéma.

66. Cf. MATHIEU, *op. cit.*, p. 27.

Processus de production de la crise du logement
en économie capitaliste (*)



(*) On doit signaler qu'il s'agit ici de la tendance structurelle du capital par rapport à ce secteur. Il est évident que le taux de rotation du capital *privé* effectivement investi est très élevé car il ne s'investit que dans la frange très rentable du marché du logement, une fois que l'Etat a pris en charge les investissements de moindre rentabilité.

Tableau n° 32

Evolution, en pourcentage, de la composition du prix de vente des logements en France, au m² de surface habitable

Année	Terrain + Charges	Construction	Charges diverses	Prix de revient	Marge	Prix de vente
1964	12,3 %	63,4 %	9,6 %	85,3 %	14,7 %	100
1965	12,5 %	60,9 %	11,6 %	85 %	15 %	100
1966	12,7 %	61 %	13,1 %	86,8 %	13,2 %	100
1967	14,9 %	60,5 %	13,6 %	89 %	11 %	100
1968	13,9 %	60,2 %	16,7 %	90,8 %	9,2 %	100

Sources : Caisse de garantie immobilière de la F.N.B.

L'incapacité de l'économie privée de subvenir aux besoins minimaux en logements * exige l'intervention permanente

(*) En prenant comme centre de notre analyse la question du logement en France, nous raisonnons, évidemment, sur un cas où la crise endémique du logement est frappante et où l'initiative privée se révèle parfaitement incapable d'en sortir. Si cette situation est plutôt la règle dans la plupart des pays capitalistes, il y a, évidemment, des pays où la crise du logement a pu être relativement enrayée et, surtout, où elle est circonscrite aux strates urbaines « inférieures », au lieu d'être généralisée, comme elle l'est en France, en Italie, ou en Espagne⁶⁷. Notre choix n'introduit pas de biais dans l'analyse, car la quasi-totalité des pays où la situation globale du logement a été améliorée (Angleterre, Allemagne Occidentale, Suède, Canada) au point de pouvoir laisser au secteur privé une partie importante de l'initiative actuelle, sont des pays où les fonds publics ont réalisé un effort massif pour combler les défaillances de la construction privée, allant, en Angleterre, jusqu'à 85 % du financement du logement⁶⁸.

Ainsi, le processus analysé en France a une validité générale en ce qui concerne la position du problème et n'est différent de ceux des pays cités que dans l'incapacité publique à débloquer la situation. L'analyse de la différence d'efficacité de l'intervention publique exige une étude socio-politique de chaque pays, ce qui dépasse le cadre de notre travail actuel. Le seul pays dans lequel l'entreprise privée

67. Cf. J.B. « La agravacion del problema de la vivienda en Espana », *Cuadernos Ruedo Iberico*, n° 5, février 1966.

68. Cf. W. ASHWORTH, *The Genesis of Modern British Town Planning*, Routledge and Kegan Paul, Londres, 1954.

des organismes publics, au niveau local et au niveau global. Cette intervention n'est pas unique, mais s'inscrit à l'intérieur de la politique de l'Etat et, en particulier, de sa politique économique. Ainsi, différentes solutions et initiatives seront proposées, par rapport au même problème, suivant les variations de la conjoncture historique. Les formes du logement, la situation et les rythmes du marché immobilier varieront d'autant, mais toujours à l'intérieur de certaines limites définies par le respect des règles fondamentales de l'économie capitaliste, en particulier en ce qui concerne la propriété foncière et le plafonnement des loyers et des prix.

Puisqu'il s'agit d'établir un équilibre dans la situation d'un certain bien sur le marché, l'intervention publique peut se faire sur deux plans : intervention sur la *demande*, avec la création d'une demande solvable, et intervention sur l'*offre*, avec la construction directe de logements et l'adoption de mesures pour faciliter les réalisations immobilières et en diminuer le prix.

L'action sur la demande est double : d'une part, elle prend la forme d'une allocation-logement pour venir en aide aux familles incapables de payer un loyer trop élevé ; de l'autre, il s'agit de crédits pour l'achat d'appartements,

a toujours assuré l'essentiel de la construction immobilière, ce sont les Etats-Unis. Cela a des conséquences fort connues sur la mauvaise qualité du logement et les pratiques discriminatoires subies par les *poor white*, les Noirs et autres minorités ethniques⁶⁹.

Cela dit, c'est un fait que le logement public est extrêmement peu développé aux U. S. A. et que la situation du logement, pour la masse de la population, est nettement supérieure à celle connue en Europe. Plusieurs facteurs, *tout à fait spécifiques à l'Amérique*, contribuent à ce processus⁷⁰ ; l'urbanisation n'a guère eu à se greffer sur des villes pré-industrielles mal adaptées aux nouvelles formes spatiales ; le pays n'a pas subi de destructions par suite de la guerre ; la croissance industrielle a permis une standardisation du travail et un fort développement de la préfabrication ; le règne de l'automobile et la dispersion urbaine ont facilité la disposition des terrains et limité la spéculation ; et, surtout, la hausse réelle du niveau de vie (du fait de la puissance américaine sur le marché mondial) a permis à la fois la création d'une demande solvable réelle et l'extension du système de crédit individuel. Qu'on réfléchisse à ce que représente l'ensemble de ces différents facteurs, et l'on se rendra compte de la difficulté qu'il y a à transposer dans un autre pays la capacité de l'industrie américaine de construction.

La question du logement en France n'est pas une exception mais un cas-type, au sein de l'économie capitaliste développée, à une certaine phase de son évolution.

69. Cf. R. M. FISHER, *Twenty Years Of Public Housing*, Harper Brothers, New York, 1959.

70. Cf. pour la compréhension du modèle de développement américain. R. VERNON, *The Myth and the Reality of our Urban Problems*, Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1962.

en particulier dans les logements sociaux. La première formule s'apparente, en fait, à l'assistance sociale et ne peut être qu'un appoint pour des situations extrêmement précaires. En 1964, 1 300 000 familles étaient bénéficiaires de l'allocation-logement et recevaient, à ce titre, 1,4 milliard d'anciens francs. Mais les barèmes de l'allocation, fixés par l'Etat, sont trop faibles pour modifier sensiblement la situation. Et, d'autre part, ce sont les caisses d'allocations familiales qui en assurent l'essentiel de la charge financière, en diminuant d'autant les ressources attribuées au traitement des questions sociales.

Le deuxième mode d'intervention possible est l'octroi de facilités de crédit pour l'achat de logements sociaux ou les prêts à intérêt relativement faible aux personnes souscrivant à des formules du type de l'épargne-logement. Là aussi, l'importance de l'apport initial et des intérêts à rembourser exclut une masse importante de la population, à trop faible revenu, alors que des membres de couches sociales supérieures profitent des facilités de crédit pour effectuer des placements spéculatifs en achetant des appartements « à but social ».

Il semble évident qu'en tout état de cause l'action publique sur la demande est trop timide pour susciter la demande solvable dont rêve la promotion immobilière⁷¹. Cela est d'ailleurs dans la logique des choses, car une allocation-logement véritablement efficace équivaldrait à une redistribution de revenus d'une dimension considérable, par le jeu des impôts qu'il faudrait lever pour obtenir les fonds nécessaires. Si une telle formule n'est pas utopique, il est clair qu'elle ne découle pas de la logique du système, mais d'un certain rapport de forces établi par des mouvements de revendication sociale. Le développement du crédit pour l'achat est, en revanche, plus envisageable et c'est en effet dans ce sens que la politique française s'oriente, même si des limitations signalées doivent rester longtemps valables. Mais le crédit ne peut, par lui-même, débloquer la situation, s'il ne repose pas sur un programme de construction publique, ainsi rentabilisée. La construction publique offre d'ailleurs à l'Etat, sous ses diverses formes, une possibilité d'intervention efficace sur l'activité économique, ainsi qu'une marge de manœuvre sur le terrain des « réalisations sociales ». C'est, en définitive, sur le terrain de la construction, directe ou indirecte, de logements « sociaux » que l'intervention publique a eu une importance décisive (cf. tableaux 33 et 34).

71. Cf. MATHIEU, p. 68-70.

Tableau n° 33

Tableau de l'évolution des logements achevés (en milliers), France, 1943-1964

	1943 à 1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Reconstruction	196,5	34,7	32,0	32,9	24,2	17,1	12,7	11,8	8,3	3,9	2,4
H. L. M. location ..	67,8	36,0	30,4	54,5	68,7	82,8	77,0	70,8	68,3	78,9	92,6
H. L. M. accession .	18,8	14,2	15,2	18,7	18,9	18,1	18,8	20,7	20,9	22,5	24,9
Logécos	12,2	34,6	51,7	67,4	74,0	86,6	89,1	98,9	103,3	112,7	102,9
Autres logements primés	130,0	65,4	83,5	78,4	80,4	87,6	87,7	81,7	74,2	79,2	104,2
Logements non pri- més	183,3	25,2	22,9	21,8	25,5	28,2	31,3	32,1	33,9	39,0	41,9
Total	608,6	210,1	235,7	273,7	291,7	320,4	316,6	316,0	308,9	336,2	368,9

Tableau n° 34

Répartition du budget global de construction des logements,
suivant la source de financement, France, 1968
(en francs nouveaux)

● Organismes publics	10 milliards
● Organismes privés	10,4 >
● Apports des acquéreurs	10,8 >
	31,2 milliards

Depuis la loi Siegfried (1894) facilitant la construction d'habitations à bon marché, l'Etat français n'a cessé d'intervenir dans le financement de la construction à caractère social, en particulier, en octroyant des prêts à très longue durée et à bas taux d'intérêt à des organismes publics chargés de construire et gérer des habitations à loyer modéré (H. L. M.⁷²). D'autres formules financières sont prévues à des conditions plus onéreuses (Logécos) et d'autres sont en fait des subventions pour stimuler la construction privée (I. L. N. et logements privés). Le volume et les formes de cette aide ont varié, en fonction de la politique économique suivie et, parfois, de la stratégie sociale de la classe dominante. Ainsi, le premier tiers du siècle a été dominé par deux mouvements parallèles : le piétinement de la construction des H. B. M. (il faudra attendre 1921 pour qu'une décision d'ensemble soit prise et la loi Loucheur (1928), pour qu'un début de programme soit entrepris) et la floraison des lotissements pavillonnaires après 1920, préparée par la loi Ribot (1908), favorisée par la loi Loucheur et en parfait accord avec l'idéologie intégratrice, qui voulait faire cesser la lutte de classes en faisant de chaque ouvrier un propriétaire... en dehors de son travail.

Cette stratégie a tourné court, dans la mesure où elle n'a pu réaliser que la *forme* du logement (maison individuelle) et son statut (accession à la propriété), mais dans des conditions économiques telles qu'elle a désintégré l'habitat en l'éparpillant dans la périphérie des agglomérations et en négligeant tous les problèmes d'équipement, communications et environnement en général. Le résultat est l'échec de l'ensemble de l'entreprise, et la constitution d'un fort mouvement revendicatif parmi les pavillonnaires⁷³... A la base d'une telle politique; la faiblesse de

72. R. H. GUERRAND, *Les Origines du logement social en France*, Editions Ouvrières, 1966.

73. M. G. RAYMOND, *La Politique pavillonnaire*, C. R. U., Paris, 1966.

l'effort financier que l'Etat français était prêt à consentir en ce sens, et le caractère avant tout idéologique, centré sur la « paix sociale », du traitement du problème.

La crise économique des années trente et les destructions de la guerre aggravent la crise à ce point que la pression sociale devient menaçante, et la pénurie, dysfonctionnelle pour la mobilité nécessaire de la main-d'œuvre. Une réponse publique massive de l'initiative devient indispensable : entre 1945 et 1955 un ensemble de dispositions (prêts spéciaux, 1 % patronal, Logécos, crédits H. L. M.) vient alléger le décalage énorme qui s'était produit, en particulier avec l'essor démographique et la concentration urbaine.

Ainsi, en 1967, 63 % des logements construits l'étaient avec des fonds publics. La forme prise par ces logements est la conséquence du mécanisme qui est à la base du mouvement : il fallait faire vite, à des prix accessibles, donc sur des terrains libérés et peu chers, situés à la périphérie des agglomérations ; et il fallait construire massivement, si possible en série, des tranches entières de logements collectifs. Et ce furent les *grands ensembles*, qui vinrent modifier le paysage français et alimenter toutes les idéologies réactionnaires sur la déshumanisation de la ville, s'appuyant sur l'insatisfaction parfaitement légitime des habitants logés au rabais⁷⁴, et qui mettaient sur le compte de la forme ce qui tenait aux insuffisances d'équipement, et à la déportation spatiale, directement déterminés par la nécessité d'un bas prix de revient.

Ce processus explique aussi le *statut social*. Ainsi, si l'enquête de Paul Clerc montre l'absence de différences significatives moyennes entre les grands ensembles et les grandes agglomérations⁷⁵, une récente étude de Chamboredon et Lemaire⁷⁶ insiste sur la spécificité sociale du grand ensemble, coupé de la banlieue environnante et différencié à l'intérieur entre les résidents de passage, appartenant aux couches moyennes, et les résidents permanents, en majorité ouvriers, qui donnent le ton social de ce milieu écologique, en constituant les rares manifestations de vie sociale à l'intérieur de leur unité de résidence.

Toutefois, une fois limitées les conséquences extrêmes de la crise, l'Etat cherche à se débarrasser de la charge

74. Cf. P. H. CHOMBART DE LAUWE, *Famille et Habitation*, C. N. R. S., Paris, 1959 et 1960, 2 volumes.

75. P. CLERC, *Grands ensembles, Banlieues nouvelles*, P. U. F., Paris, 1967.

76. Cf. J. C. CHAMBOREDON et M. LEMAIRE, « Proximité spatiale et distance sociale dans les grands ensembles », *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1970, p. 3-33.

financière destinée à la construction, en essayant de rentabiliser le secteur pour y attirer les capitaux privés. Ainsi, en 1964, la part des fonds publics dans le financement du logement n'était que de 43 %⁷⁷ et, en 1968, de 33 %⁷⁸. De 1955 à 1964, la part des H. L. M. dans les logements déterminés n'a cessé de décroître (cf. tableau n° 35).

Tableau n° 35

	De 1955 à 1959	De 1960 à 1964	De 1955 à 1964
Nombre de logements construits ..	1 331 600	1 646 600	2 978 200
dont :			
H. L. M. (locatifs et accessibles à la propriété)	357 000	495 400	852 500
Logécos	314 000	506 900	821 200
Logements de luxe (non primés ou primés à 6 F le m ²) ..	518 900	605 200	1 124 100

Une telle évolution est conforme aux tendances d'intervention du secteur public dans le capitalisme avancé : prise en charge directe des besoins non rentables, puis tentative de créer des conditions de rentabilité, après quoi, le secteur retourne entre les mains du capital privé. Pour atteindre cet objectif, il fallait d'abord parer aux besoins les plus pressants, ceux qui, tout en offrant une base à des mouvements revendicatifs, pouvaient difficilement se transformer en demande solvable pour la construction privée. Ensuite, il fallait prendre des mesures pour rendre plus rentable la construction. Dans cette perspective s'inscrit la campagne pour l'unité du marché immobilier, cherchant à relever les loyers des appartements anciens, déplacer les familles à faibles revenus y habitant, les reloger ailleurs et ainsi créer une certaine mobilité entre les ménages. Etant donné la non-disponibilité d'appartements

77. Cf. MATHIEU, p. 54.

78. Cf. EBRIK et BARJAC, p. 78.

neufs bon marché en nombre suffisant, une telle politique a pour effet réel le nivellement par le haut et la création d'un débouché rentable pour la promotion immobilière privée, assurée de pouvoir percevoir des loyers accompagnant le mouvement inflationniste de l'économie.

Un deuxième type d'action sur la rentabilité de la construction consiste à intervenir sur la spéculation foncière et sur l'offre de terrains à bâtir. La nationalisation du sol étant rejetée, l'Etat a eu recours au blocage des prix de terrains dans certaines zones à urbanisation prioritaire (Z. U. P.) dans lesquelles se concentre l'essentiel des équipements communaux des permis de construire ; de même, dans les zones d'aménagement différé (Z. A. D.), un droit de préemption de l'administration protège contre les hausses spéculatives des terrains. Une fois le terrain aménagé, l'organisme public le vend aux constructeurs, à un prix même inférieur au prix de revient. Par conséquent, l'objectif final de la réserve de terrains ainsi constituée n'est pas de limiter la spéculation, mais de l'accorder avec les capitaux investis dans la construction qui bénéficieront ainsi d'un surprofit sur le prix des logements construits dans des conditions avantageuses, sans qu'ils aient eu à payer la hausse des prix des terrains. L'Etat, servant d'intermédiaire entre propriétaires fonciers et promoteurs, subventionne indirectement ces derniers, sans couper court complètement aux manœuvres des premiers.

Cette perspective est devenue beaucoup plus claire avec la création des Z. A. C. (zones d'aménagement concerté), par la nouvelle loi d'orientation foncière de 1967. Il s'agit de zones urbanisées conjointement par les collectivités ou les établissements publics et les sociétés immobilières. En échange de la réalisation d'un programme de construction dans les zones ainsi établies, l'administration prend à sa charge les équipements de base, fait des dérogations par rapport aux normes habituelles des permis de construire et annule le plan d'occupation du sol, ce qui permet, notamment, d'accroître la densité de l'ensemble des logements construits.

Cette formule, qui constitue pour le ministre du logement, M. Chalandon, « le fer de lance de la politique foncière⁷⁹ », consacre le rôle décisif de l'Etat dans la création des conditions de rentabilité nécessaires au développement de l'industrie privée de la construction⁸⁰.

79. M. CHALANDON, Interview accordée à *Transport, Equipement, Logement*, n° 38.

80. Pour l'ensemble des problèmes concernant la nouvelle politique du logement en France, nous nous sommes fondés sur les résultats de J. BOBROFF, A. NOVATIN et R. TOUSSAINT, *Etude de la*

Toujours dans la perspective de fournir des terrains à bâtir à l'entreprise privée, il a été ouvertement décidé de tenter la solution « américaine », avec l'étalement des agglomérations le long d'axes de transport, dispersant l'habitat et permettant d'élever ainsi la masse de terrains disponibles. C'est aussi en ce sens que la politique récente du ministère de l'équipement, en France, a mis l'accent sur le développement des autoroutes, en général construites sous concession par des entreprises privées, et sur la généralisation de l'habitat individuel « intégré dans la campagne ». Dans tous les cas, les fonds publics seront employés à compenser une rentabilité éventuellement insuffisante — ce qui est une façon d'assurer les capitaux privés. Il s'agit là de l'application d'un raisonnement strictement économique, qui « colle à la réalité » sans poser le problème général de l'organisation urbaine ; ce problème, de toute façon, échappe définitivement au contrôle du planificateur, car tout le dynamisme doit provenir de l'initiative des sociétés privées.

Dans la même ligne de conduite, l'Etat essaie de favoriser le processus de concentration économique et de rationalisation technique au sein de l'industrie de construction et de travaux publics. Pour cela, il compte sur deux séries de mesures : l'organisation de *concours* pour la conclusion des marchés publics et, d'autre part, le jeu des subventions et avantages fiscaux et juridiques accordés à la coopération entre les différentes parties du processus de production. En particulier, les concours ont servi à développer la concertation entre les différents groupes, renforçant en même temps les liens entre les entreprises publiques et privées. Ainsi, parmi les gagnants du Concours des maisons individuelles (1969), l'une des plus importantes initiatives de la politique Chalandon, cinq groupes sur sept se sont constitués à cette occasion. PROMOGIM, seul groupe gagnant entièrement privé, est composé de huit sociétés, parmi lesquelles : la *Société chimique routière et d'entreprise générale*, la *Société des mines de bitume et d'asphalte du Centre*, l'*Omnium d'entreprise Dumesty et Chapelle*. Ces firmes ont réalisé, en 1968, un chiffre d'affaires de 750 millions de F dans la construction.

D'autre part, l'insistance sur la maison individuelle obéit aussi au souci de faciliter la construction industrielle préfabriquée. Non seulement la légèreté de l'im-

meuble ainsi conçu la rend plus facile, mais surtout, la plupart des brevets du préfabriqué, d'origine américaine, portent sur des maisons uni-familiales, ayant fait leurs preuves dans le gigantesque processus de « banlieusardisation » des Etats-Unis de l'après-guerre.

Enfin, dans l'ensemble de la politique ainsi définie, la question du logement est traitée suivant trois approches complémentaires :

1. L'entreprise privée doit être capable maintenant d'assurer une partie du marché constituée par la demande solvable ; pour cela, elle compte sur l'aide de l'Etat dans la création de conditions de rentabilité, et sur la fabrication publicitaire de la demande, suivant des techniques commerciales déjà appliquées aux autres biens de consommation quotidienne, le logement devenant aussi, de plus en plus, un *objet*⁸¹.

2. Pour la frange de la population pouvant devenir solvable à terme, une nouvelle formule de logements privés, avec accession à la propriété a été imaginée, puisant dans la plus vieille tradition de l'intégration idéologique et du mythe petit-bourgeois du chez-soi à la campagne. L'« urbanisme révolutionnaire » de M. Chalandon se présente comme voulant satisfaire l'aspiration du Français moyen de vivre à la campagne (tout en travaillant en ville, évidemment...). Pour cela, il n'est plus possible de rééditer la malheureuse aventure des lotissements pavillonnaires ; on va donc tenter de construire des maisons (en général préfabriquées) en les groupant dans des endroits pourvus d'équipements communs et desservis par des routes. En clair : les équipements seront financés par les fonds publics, et les maisons, construites par les entreprises gagnantes du concours, avec des avantages considérables.

À qui s'adresse cette nouvelle formule de logement ? La brochure publiée par le ministère de l'équipement le décrit ainsi : il est plus jeune que la moyenne (moins de 35 ans) ; il consent à épargner et accepte des sacrifices financiers plus importants ; il a un revenu mensuel de 1 780 F ; il est cadre moyen (31,1 %), employé (22,3 %) ou ouvrier qualifié (33,4 %) ; 75 % possèdent une T.V ; 71 %, une voiture. Il s'agit, comme on peut le voir en comparant avec le tableau de distribution des revenus en France, de cette frange du salariat (*cadres moyens*, employés et ouvriers qualifiés, en bien moindre proportion) susceptible à la fois d'offrir une certaine solvabilité et d'être sensible à l'intégration sociale offerte par l'accession

81. Cf. J. ION, « La promotion immobilière : du logement à l'habitat », *Sociologie du Travail*, n° 4/1970, pp. 416-426.

à la propriété du logement, présenté sous les aspects du mythe pavillonnaire. Ainsi, l'idéologie de la maison individuelle, qui *façonne* d'une certaine forme le bien-logement, montre de façon exemplaire le jeu complexe de déterminations sociales aboutissant à une forme déterminée : prenant appui sur l'insatisfaction de la consommation, vécue dans le mythe compensateur du calme campagnard retrouvé, elle résulte de la combinaison d'un double besoin fondamental du système économique (élargissement de l'agglomération à bâtir, préfabrication, solvabilité relative des futurs acquéreurs) et d'une stratégie politique visant le renforcement de l'assise sociale d'une domination de classe, dans des couches politiquement fluctuantes. Car le système de crédit mis en place suppose une stabilité d'emploi et une progression ascendante et régulière dans la carrière professionnelle.

3. Enfin, en même temps que se poursuit, au ralenti, la construction de H. L. M. pour les couches de la population encore fortement atteintes par la crise, on prépare un programme de construction de sous-H. L. M., les P. L. R. (Programme à Loyer Réduit) et P. S. R. (Programme Social de Relogement), de qualité très inférieure : « une conception solide et rustique », comme dit M. Chalandon⁸². Par exemple, pas de vide-ordures, pas d'ascenseurs, pas de chauffage central. C'est aussi dans ce sens que le décret du 14 juin 1969 abaisse les normes de construction concernant la salubrité et la sécurité.

Ainsi conçu, le logement social prend ouvertement la forme d'un acte d'assistance et se rapproche de l'image qui, dans bien des pays, par exemple le Canada⁸³, est arrivée à faire préférer à la population toute autre solution que celle de la ségrégation résidentielle. Ainsi se présente la rationalisation de la question du logement, dans les nouvelles perspectives du capitalisme français.



Nous avons traité le logement comme un bien, analysé les conditions de sa production et étudié les causes et les conséquences de sa rareté et des différences dans la distribution sociale de la pénurie. Faut-il ajouter une analyse des *formes* du logement, des *rôles* et des *statuts* qu'il fonde, tel que nous l'avons signalé ? Sans doute, mais cette analyse ne constitue pas le prolongement « sociologique » de l'analyse « économique » précédente, elle en est la suite logique, car étudier le processus de production d'un bien

82. Circulaire du Ministère de la Construction, n° 61-38, 7-8-1966.

83. Cf. Rapport du ministère fédéral du logement sur *Le Logement au Canada*. Janvier 1969.

revient à étudier également ses formes, si l'on accepte l'hypothèse qu'elles sont un produit idéologique (au même titre que l'art) et que cette idéologie se justifie et existe, dans la mesure où elle renforce la fonction sociale qui a produit le bien auquel elle donne forme.

Ainsi, en ce qui concerne le statut du logement, il est clair que, puisque le loyer est une rente de situation, qui revient à payer un prix supérieur à sa valeur d'échange par l'usage d'un bien qu'on ne possède pas, il y aura tendance générale à devenir propriétaire. Mais un tel statut sera limité par les mécanismes de production du logement que nous avons étudiés. La distribution des rôles de propriétaire, co-propriétaire, locataire, hébergé, sans-titre, suit les règles de la distribution sociale des biens, comme le montre l'analyse des catégories sociales en situation de logement « provisoire »

En ce qui concerne la forme du logement, on peut combiner les deux caractéristiques essentielles concentré-dispersé et individuel-collectif pour obtenir quatre types fondamentaux d'habitat :

	concentré		dispersé
individuel	agglomérations secondaires II	III	Banlieue pavillonnaire
collectif	Ville centrale I	IV	Grands ensembles

Chacun de ces types ne fait pas l'objet d'un « choix », il est produit par l'un des processus décrits. Ainsi, *en ce qui concerne la France*, le type I devient pratiquement l'apanage d'une élite et des résidences officielles, et son occupation est déterminée par la capacité soit de maintenir une position de privilège (par le maintien des positions relatives de la famille), soit par la participation aux opérations de restauration et de rénovation urbaines.

Il faudrait cependant introduire ici une troisième dimension qui n'est pas présente dans le tableau : celle de la stratification sociale, car le type I recouvre trois situations fondamentales : les quartiers bourgeois et de classe moyenne historiquement constitués, les quartiers envahis par la rénovation et la reconquête urbaines, et les quartiers dont la valeur locative est inférieure à la valeur d'échange

et où, en conséquence, un processus de détérioration se produit, avec sur-occupation et refus de réparation de la part des propriétaires pour accélérer le processus d'obsolescence. L'occupation de ce type d'habitat se fait dans le premier cas par position familiale et/ou de milieu maintenu ; dans le premier et le deuxième, par la jouissance d'une position avantageuse dans l'échelle sociale ; dans le troisième, à la fois par maintien dans les lieux depuis une génération et arrivée en ville par le bas de l'échelle sociale.

Le type II a été suscité par l'extension de l'agglomération avec l'absorption des agglomérations rurales et semi-rurales environnantes. Son occupation suit les règles de la distribution sociale, en fonction des avantages fonctionnels (en particulier, facilité de rapports avec la ville centrale) et de l'agrément du cadre (ce qui ramène à son statut social, cf. *infra*, *La structure de l'espace résidentiel*).

Le type III a été produit, comme nous l'avons indiqué, par le jeu successif des lotissements pavillonnaires de l'entre-deux guerres, par la promotion immobilière s'adressant à une couche réduite de la population, enfin par la politique foncière suivie à l'heure actuelle, du fait de la cherté des terrains dans les agglomérations. La clientèle en a varié d'autant, toujours enrôlée dans le même discours idéologique relatif à la campagne, mais socialement différenciée, suivant le mode d'accès à cet habitat individuel.

Enfin, nous avons mis en relief les déterminants sociaux immédiats de la production du type IV (grands ensembles) ainsi que la condamnation idéologique parallèle de cette réalisation, à laquelle l'Etat de la bourgeoisie se voyait forcé.

Dans chaque cas, la demande est fabriquée par une pression idéologique, en accord avec la forme du logement rendue socialement et économiquement nécessaire. Ainsi, l'idéologie pavillonnaire exalte la sagesse, la sécurité, le chez-soi, la clôture et le retrait ; l'idéologie de la ville exalte la fierté consommatoire de l'élite, devenue maîtresse du centre de l'espace ; la philosophie du logement social met l'accent sur le côté pratique, à la fois invitant à regarder en arrière, vers les mal-logés, et en avant vers l'utopie campagnarde, vécue de façon mythique et entretenue comme appât de mobilité sociale.

Le logement est un monde de signes, un monde chargé de pulsions et de frustrations, et l'agencement de ses symboles est hautement expressif de l'insertion sociale et de l'évolution psychologique de ses habitants⁸⁴. Toutefois, il

84. Cf. en ce sens les recherches de l'Institut de Sociologie Urbaine (Paris).

est un cadre pré-construit, produit d'un processus socio-économique général et son occupation se fait suivant les lois de la distribution sociale. (Ainsi, toutes les enquêtes sur la mobilité résidentielle montrent la quasi-absence de « choix » sociaux : les mouvements se font en fonction des besoins de la famille, notamment suivant la taille, et à l'occasion des possibilités financières, réglées par le rythme de la vie professionnelle⁸⁵.)

La quantité, la qualité, le statut et la forme du logement résultent de la conjonction de quatre systèmes : le système de production de ce bien durable qu'il représente ; le système de distribution sociale de ce produit ; le système de distribution sociale des hommes (fonction de leur place dans la production et la gestion) ; le système de correspondance entre les deux systèmes de distribution⁸⁶. Le résultat ainsi obtenu est articulé dans le système idéologique (utopies urbanistiques, images architecturales, etc.) qui le renforce et lui donne une cohérence, à travers sa constitution en forme matérielle et en mythe résidentiel.

La profondeur significative du logement peut ainsi être dévoilée à partir de la compréhension du processus social qui le détermine.

Enfin que se passe-t-il quand, dans une situation bloquée, l'Etat ne vient pas en aide à la construction ou le fait de façon insuffisante ? La réponse est claire : c'est l'invasion de terrains libres par les sans-logis et l'organisation d'un habitat sauvage, obéissant aux normes culturelles de ses habitants, équipés suivant leurs moyens, et qui se développe en lutte contre la répression policière, les menaces juridiques et, parfois les attentats criminels des sociétés immobilières, ainsi mises en échec dans leurs projets. C'est un phénomène massif dans les grandes villes latino-américaines⁸⁷, mais il fait partie aussi de la quotidienneté des métropoles occidentales, comme en témoignent les bidonvilles de la banlieue parisienne, demeures d'une grande masse de travailleurs immigrés.

La question du logement se révèle ainsi comme étant au centre de la dialectique conflictuelle pour l'appropriation sociale du produit du travail.

85. Cf. *Infra*, en particulier les résultats obtenus par FOOTE (« La structure de l'espace résidentiel ») ainsi que, pour Paris, Les enquêtes de Mme TAISNE-PLANTEVIN, de l'I. A. U. R. P.

86. D. BERTHAUX, *Nouvelles perspectives sur la mobilité sociale*, communication au VIII^e Congrès Mondial de Sociologie, Varna, 1970

87. Cf. n^o spécial d'*Espaces et Sociétés* (n^o 3), 1971 « Impérialisme et Urbanisation en Amérique latine ».

b. La ségrégation urbaine.

La distribution des résidences dans l'espace produit sa différenciation sociale et spécifie le paysage urbain, puisque les caractéristiques des logements et de leur population sont à la base du type et du niveau des équipements et des fonctions qui s'y rattachent.

La distribution des lieux de résidence suit les lois générales de la distribution des produits et, par conséquent, opère des regroupements en fonction de la capacité sociale des sujets, c'est-à-dire, dans le système capitaliste, en fonction de leurs revenus, de leur statut professionnel, du niveau d'instruction, de l'appartenance ethnique, de la phase du cycle de vie, etc. On parlera, en conséquence, d'une *stratification urbaine*, correspondant au système de stratification sociale (ou système de distribution des produits parmi les individus et les groupes) et, dans les cas où la distance sociale a une expression spatiale forte, de *ségrégation urbaine*. En un premier sens, on entendra par ségrégation urbaine, la *tendance* à l'organisation de l'espace en zones à forte homogénéité sociale interne et à forte disparité sociale entre elles, cette disparité étant comprise non seulement en termes de différence, mais de hiérarchie.

Si telle est la tendance générale, elle n'explique pas, à elle seule, la composition de l'espace résidentiel d'une agglomération concrète ni même, ce qu'il y a de plus significatif. Car d'une part, toute ville étant l'enchevêtrement historique de plusieurs structures sociales, il y a des mélanges et des combinaisons particulières dans la distribution des activités et des statuts dans l'espace ; d'autre part, toute société est contradictoire et les lois générales du système ne sont que *tendancielles*, c'est-à-dire s'imposant dans la logique de la reproduction, si des pratiques, *socialement déterminées*, ne viennent pas les contrecarrer. Ce qui signifie, dans notre perspective, qu'il y a, d'une part, interaction entre les déterminations économique, politique, idéologique dans la composition de l'espace résidentiel ; de l'autre, qu'il y a renforcement de la ségrégation, débordement de ses limites tendanciennes ou modification des facteurs d'occupation du sol, suivant l'articulation de la lutte de classes au lieu de résidence, par exemple à travers l'utilisation symbolique d'une zone urbaine, ou le renforcement de la communauté de groupe par des frontières écologiques.

La complexité d'une telle détermination de la structure sociale de l'espace, faite d'un réseau d'interactions entre des éléments à indice d'efficacité différent, peut être esquissée en reprenant l'analyse d'un cas historique aussi étudié

que mal interprété ; l'espace résidentiel des villes nord-américaines, terrain d'enquête privilégié par toute une tradition de sociologie empirique.

Les analyses menées sur l'espace résidentiel américain, très influencées par la perspective du *Social Area Analysis*, se sont limitées souvent à signaler l'absence d'homogénéité de l'espace, du point de vue des caractéristiques de sa population. Ainsi, l'étude, devenue classique, de O. D. Duncan et B. Duncan sur Chicago débouche sur les résultats empiriques suivants⁸⁸ : la distribution dans l'espace résidentiel des différentes catégories socio-professionnelles est fortement diversifiée, de façon que, plus la distance sociale entre les groupes est grande, et plus leur modèle d'implantation spatiale diffère ; cette tendance est encore confirmée par le fait que les groupes à plus fort indice de ségrégation spatiale sont les groupes extrêmes (au niveau supérieur et au niveau inférieur) dans l'échelle de stratification occupationnelle ; enfin, plus on a un niveau socio-économique inférieur, plus on est *concentré* sur un même espace, et plus on occupe la zone centrale de l'agglomération.

L'étude de la stratification spatiale dans cette perspective (prolongée et approfondie surtout, aux Etats-Unis, en ce qui concerne la ségrégation ethnique⁸⁹) repose sur l'enchaînement des mécanismes suivants :

1. Les caractéristiques sociales tendent à former des grappes spatiales. Plus ces caractéristiques sont proches, et plus elles tendent à se regrouper spatialement.

2. Le principe essentiel qui influence la distribution des résidences dans l'espace est le *prestige social*, dont l'expression positive est la désirabilité sociale (préférence pour des voisins semblables) et l'expression négative, la distance sociale (rejet de voisins différents).

3. La distribution différentielle du revenu, expression de la sanction sociale (positive ou négative) d'un travail donné, détermine l'accessibilité à l'espace résidentiel désiré, puisqu'il est soumis à la loi du marché.

Après avoir organisé l'ensemble des données empiriques sur la localisation résidentielle aux Etats-Unis autour de ces principes, Beshers peut donc affirmer une correspon-

88. O. D. DUNCAN et B. DUNCAN, « Residential Distribution and Occupational Stratification », *American Journal of Sociology*, t. 60, mars 1955, pp. 493-503.

89. Surtout dans les travaux de S. LIEBERSON, *Ethnic Patterns in American Cities*, New York, The Free Press, 1963.

dance directe entre la théorie de la stratification sociale et celle de la composition sociale urbaine⁹⁰.

Toutefois, certaines de ces données suggèrent de nouvelles interprétations, qui ne contredisent pas ce schéma fonctionnaliste, mais le dépassent. Ainsi, dans l'étude déjà citée de Duncan, on observe certaines spécificités de comportement : les employés ne sont pas plus présents que les ouvriers qualifiés dans les zones résidentielles chères, alors qu'ils habitent plus souvent dans des quartiers prestigieux en termes symboliques. Une intéressante enquête de Lautmann et Guttman⁹¹, relative à cinquante-cinq groupes de professions, montre l'absence de liaison entre la proximité géographique et la proximité occupationnelle.

On pourrait multiplier les exemples montrant une spécificité de l'implantation résidentielle des ménages, suivant l'articulation différentielle des diverses instances sociales dans un même sujet, ou dans une même classe de sujets⁹².

Par ailleurs, des singularités par rapport au modèle général ont été observées, non seulement au niveau des groupes sociaux, mais à celui de la structure de l'espace dans son ensemble. Ainsi, les études de Schnore sur les caractéristiques sociales de trois cents banlieues américaines ont montré la hiérarchie existant entre les banlieues résidentielles et celles dominées par une activité productive, à travers les variations systématiquement décroissantes, de treize indicateurs de statut socio-économique sur les quinze analyses⁹³.

Une autre étude de Reynolds Farley⁹⁴ abonde en ce sens ; elle démontre la persistance des caractéristiques sociales dans chaque type de banlieue. Or, ces résultats vont à l'encontre de l'hypothèse générale concernant l'existence, dans la structure urbaine américaine, d'une hiérarchie sociale entre les villes centrales et les banlieues, avec les strates inférieures concentrées dans le vieux noyau urbain.

En effet, une nouvelle étude de Schnore sur deux cents zones urbanisées a montré que, dans les villes les plus

90. Cf. L'ouvrage très important de J. M. BESHES, *Urban Social Structure*, The Free Press, Glencoe, 1962, 207 p.

91. E. O. LAUMANN et L. GUTTMAN, « The Relative Associational contiguity of Occupations in an Urban Setting », *American Sociological Review*, t. 31, 2, avril 1966, pp. 169-178.

92. Voir, par exemple, les remarques et références données par W. BELL dans son article « The City, the suburb and the Theory of Social Choice » in S. GREER, D. L. Mc ELRATH, D. W. MINOR, P. ORLEANS (eds) *The New Urbanization*, St. Martin's Press, New York, 1968.

93. L. F. SCHNORE, « Characteristics of American Suburbs », *Sociological Quarterly*, t. 4, 1963, pp. 122-134.

94. R. FARLEY, « Suburban Persistence », *American Sociological Review*, 1, 1964, pp. 38-47.

anciennes, le statut social des banlieues est plus élevé, mais que dans les zones plus récentes, c'est le contraire qui se produit, dans la mesure où les constructions de la ville centrale sont trop récentes pour être détériorées, et où le nouveau type d'implantation industrielle est moins nuisible pour l'environnement urbain⁹⁵. On est donc en présence d'une composition sociale de l'espace différente suivant la période (donc, *la conjoncture*) de l'urbanisation.

Autant dire que la stratification et la ségrégation urbaines ne sont pas la projection directe sur l'espace du système de stratification sociale, mais un effet de la distribution du produit parmi les sujets, et du produit-logement dans l'espace, ainsi que de la correspondance entre ces deux systèmes de distribution. Une telle approche exige donc de déduire la composition de l'espace résidentiel à partir de l'étude de son *processus de production*, aussi bien au niveau des formes urbaines, que de la répartition entre elles des sujets.

Rappelons brièvement les tendances générales qui définissent ce processus aux Etats-Unis. Un double trait caracté-

Tableau n° 36

Croissance des aires métropolitaines aux Etats-Unis, par zones, 1900-1960¹

	Total aires métropolitaines	Ville centrale	Banlieue
1900-1910	32.0	37.1	23.6
1910-1920	25.0	27.7	20.0
1920-1930	27.1	24.3	32.3
1930-1940	8.8	5.6	14.6
1940-1950	22.6	14.7	35.9
1950-1960	26.3	10.7	48.5

1. Source : U. S. Census of Population, 1960 : S. M. S. A., PC (3) — 1D, table 1.

95. L. F. SCHNORE, « The Socio-Economic Status of Cities and Suburbs », *American Sociological Review*, t. 28, février 1963, pp. 76-85.

térise l'urbanisation américaine de l'après-guerre : l'accélération de la concentration métropolitaine et la diffusion spatiale des activités et des populations, avec un processus de banlieusardisation (*suburbanization*) qui provoque, en fait, le dédoublement de chaque grande ville en une nouvelle zone, détentrice de l'essentiel du dynamisme urbain (tableau n° 36).

Ces transformations ont eu des conséquences profondes sur la distribution spatiale des caractéristiques sociales. Le déplacement vers des banlieues confortables, vers des habitations nouvelles et des quartiers éloignés, exigeant un équipement *individuel* très poussé et des capacités de mobilité individuelles, a été possible surtout pour les nouvelles couches moyennes ; elles bénéficient, en effet, de l'expansion économique et de la création de toute une masse d'emplois tertiaires ouvrant une possibilité de carrière et, par conséquent, permettant le recours au crédit individuel dans l'achat d'un logement uni-familial. Or, les demeures ainsi abandonnées n'ont pas été démolies, mais réoccupées par une nouvelle population, faite de migrants ruraux, en particulier du sud (tableau n° 37), et des strates inférieures,

Tableau n° 37

Migration nette de « non-blancs » 1950-1960 par région (individus)	
Nord-Est	+ 541 000
Nord-Ouest	+ 558 000
Ouest	+ 332 000
Sud	- 1 457 000

Source : H. H. F. A., *Our Nonwhite Population...*, page 14.

en bas de l'échelle de revenus et/ou victimes d'une discrimination ethnique, en particulier les noirs (cf. tableau n° 38).

Tableau n° 38
Distribution des logements aux Etats-Unis, suivant les critères de qualité et de surpeuplement,
localisation rurale ou urbaine intérieure ou extérieure aux aires métropolitaines, 1960
(en milliers de logements)

QUALITE	Etats-Unis	Dans les métropoles			Hors métropole	Urbain	Rural
		Total	Ville centrale	Banl.			
Total	58 318	36 378	19 617	16 617	21 940	40 757	17 561
Convenable	47 727	32 535	17 406	15 130	15 192	36 490	11 238
Détérioré	10 591	3 843	2 211	1 631	6 748	4 267	6 323
Pourcentage sur l'ensemble	100 %	62 %	34 %	29 %	38 %	70 %	30 %
Pourcentage sur l'ensemble des logements détériorés ..	100 %	36 %	21 %	15 %	64 %	40 %	60 %
SURPEUPLEMENT							
Total de logements occupés	53 024	34 000	18 506	15 494	19 024	38 320	14 704
Une personne par pièce ou moins	46 911	30 479	16 523	13 956	16 432	34 429	12 481
Une personne par pièce ou plus	6 113	3 521	1 983	1 538	2 592	3 891	2 223
Pourcentage sur l'ensemble	100 %	64 %	35 %	29 %	36 %	72 %	28 %
Pourcentage sur le total de logements surpeuplés	100 %	58 %	32 %	25 %	42 %	64 %	36 %

Sources : FRANK S. KRISTOF, « Urban Housing Needs through the 1980's. », *Research Report*, n° 10, National Commission on Urban Problems, Washington D. C., 1968, p. 28.

Au fur et à mesure que des habitations du vieux noyau urbain sont abandonnées par leurs occupants, elles sont réaménagées par les propriétaires et divisées en appartements plus petits, afin d'obtenir des rentes supérieures en multipliant le nombre d'occupants. D'autre part, le propriétaire cesse d'effectuer des réparations, car il a plutôt avantage à accélérer le processus de détérioration. La raison en est double : d'une part, le prix de l'immeuble est en relation de plus en plus défavorable avec le prix du terrain, dont la valeur augmente à cause de la rareté croissante de la localisation centrale (en banlieue, c'est l'inverse qui se produit) ; d'autre part, étant donné que les nouveaux occupants ont un choix limité, le propriétaire est sûr de trouver toujours suffisamment de locataires parmi les arrivants en quête d'emplois urbains (armée de réserve au niveau du logement)⁹⁶.

La stratégie du propriétaire est donc simple : attendre que la construction de nouveaux immeubles ou une opération de rénovation urbaine lui rapporte une vente intéressante du terrain et, pendant ce temps, obtenir une rente suffisante grâce aux conditions particulières, socialement définies, du marché immobilier dans lequel il opère.

Ce mode d'occupation et de gestion du logement accélère le processus de détérioration physique des immeubles. Plus encore, le phénomène ne se produit pas isolément, mais comprend de vastes unités écologiques, car lorsque des strates inférieures et des groupes ethniques dominés commencent à occuper un quartier, les familles qui, ayant les moyens de s'installer en banlieue, restaient là, entreprennent, à leur tour, de déménager. Particulièrement significatif à cet égard est le rôle des écoles. Etant donné qu'elles sont organisées et financées sur une base locale, rester dans une communauté avec une certaine proportion de noirs, par exemple, équivaut à l'acceptation de l'intégration raciale scolaire, ce que beaucoup de blancs refusent. Il ne s'agit pas seulement, toutefois, d'une question de préjugés : toute détérioration du niveau socio-économique d'une collectivité s'accompagne d'une diminution des moyens matériels de l'école, que renforce généralement les pratiques discriminatoires des administrations de niveau supérieur — ce qui se répercute sur la qualité de l'éducation. Des processus analogues se produisent en ce qui concerne les autres services collectifs, et des heurts plus graves ont lieu au niveau des relations interpersonnelles.

96. Cf. S. GREER, *Urban Renewal and American cities*, The Bobbs-Merrill, Co, Indianapolis, 1965.

L'abandon d'un quartier par « la classe moyenne » et son remplacement par les strates sociales et ethniques inférieures amène aussi la disparition du tertiaire pré-existant et son remplacement par des commerces et des « loisirs » correspondant à la nouvelle population. Les prix montent également : ils incluent désormais « les risques de localisation du commerce⁹⁷ ».

Le résultat de ce processus est l'occupation de la ville centrale des grandes métropoles par une proportion importante de citoyens « pauvres » et/ou appartenant à des minorités ethniques, défavorisés, sur le marché, du point de vue économique, politique et idéologique. (Cf. tableaux 39, 40 41.)

Tableau n° 39

Niveau de revenu et localisation à l'intérieur des régions métropolitaines, Etats-Unis, 1959 (en pourcentage calculé sur l'ensemble de la population vivant dans les mêmes conditions géographiques).

Familles avec un revenu de	Résidence ville-centrale	Résidence banlieue
moins de 3 000 p. an	17,6 %	12,5 %
plus de 10 000 p. an	16,5 %	21,2 %

Source : U. S. BUREAU OF CENSUS, Final Report, PC (3) — L.D

97. La meilleure source de données pour l'ensemble de l'évolution urbaine aux Etats-Unis est le rapport de la *National Commission on Urban Problems to the Congress and to the President of the United States, Building the American City*, 91 st. Congress, 1 st Session, House Document n° 91-34, déc. 1968, 504 p.

Tableau n° 40

Pourcentage de chômeurs, par groupe ethnique et localisation de résidence dans les vingt plus grandes régions métropolitaines, Etats-Unis, 1967.

Pourcentage sur l'ensemble de la population active			
	Etats-Unis	Ville Centrale	Banlieue
Total	3,8 %	4,7 %	3,3 %
Blancs	3,4 %	3,7 %	3,1 %
Non-Blancs	7,4 %	7,6 %	7,0 %

Tableau n° 41

Distribution écologique par races, régions métropolitaines, Etats-Unis, 1960 et projection 1985.

Millions de personnes				
	1960		1985	
	Villes centrales	Banlieues	Villes centrales	Banlieues
Non-blancs	10.4	2.8	20.1	6.8
Blancs ...	47.9	51.8	45.4	105.7

Source : Hodge-Hauser, *op. cit.*

Le mouvement ainsi constitué doit s'accélérer. Suivant les meilleures projections⁹⁸, les villes centrales, entre 1960 et 1985, vont perdre 5 % de leur population blanche et voir augmenter de 94 % leur population noire. Il est vrai que nous parlons ici de proportions et de taux. Il ne faut pas oublier qu'en chiffres absolus, cette concentration reste en général minoritaire, car les noirs ne sont que 12 % de la population américaine et les « blancs pauvres » 10 % de la population blanche. Mais, même en chiffres absolus, des villes très importantes, telles que Washington D. C., Newark (N. J.) et Gary (Indiana), ont déjà une majorité noire et l'on prévoit la même situation en 1985, dans des villes comme New Orleans, Richmond, Chicago, Philadelphie, Saint-Louis, Détroit, Cleveland, Baltimore, Oakland.

L'essentiel est le milieu social qu'une telle concentration suscite, la sous-culture qu'elle développe, les réactions d'hostilité qui s'établissent entre cette communauté et les appareils d'Etat. Car ce n'est pas dans ces zones urbaines qu'on trouve le maximum de pauvreté ni les logements détériorés, mais plutôt dans les zones rurales des Etats-Unis ou dans les villes oubliées du Sud. Ce qui est socialement significatif n'est pas le fait de la pauvreté ou de la discrimination en soi, mais la fusion de certaines situations sociales et d'une localisation particulière dans la structure urbaine. C'est de cette façon que la ségrégation urbaine se constitue en tant que phénomène spécifique, et non pas simplement comme reflet de la stratification sociale générale.

La ville centrale n'est donc pas uniquement un lieu, une strate urbaine placée en bas de l'échelle. Elle devient expression écologique des *underdogs* dans la société de l'opulence et, partant, cristallisation d'un pôle contradictoire, centre potentiel de conflit. Elle prend un sens qui déborde la simple inégalité de la distribution des résidences dans l'espace, à partir du moment où la fusion de situations sociales et de situations spatiales produit des *effets pertinents* — c'est-à-dire, quelque chose de nouveau, spécifique aux données spatiales — sur les rapports de classes et, par là, sur l'ensemble de la dynamique sociale.

Toutefois, si tel est le modèle général de développement de l'espace résidentiel américain, chaque conjoncture historique spécifie les formes d'urbanisation et la ségrégation dans l'espace. Ainsi, une nouvelle étude de Leo F. Schnore

98. Cf. P. L. HODGE et PH. M. HAUSER, *The Challenge of America's Metropolitan, Outlook, 1960 to 1985*, Praeger, New York, 1969, 90 p. mimeo.

sur deux cents agglomérations américaines⁹⁹ a montré une diversité de types possibles, qu'on peut regrouper *empiriquement* de la manière suivante :

1. Les strates supérieures sont sur-représentées dans la ville centrale (par exemple, Tucson).

2. L'élite et, en même temps, *les minorités sociales et ethniques* sont sur-représentées dans la ville centrale. Ce type, dont l'exemple le plus frappant est Los Angeles, *est le plus fréquent* (soixante-dix des agglomérations sur les deux cents étudiées).

3. La ville centrale se caractérise par une concentration des strates inférieures (par exemple, New York). C'est le modèle qu'on pourrait appeler « classique ».

4. Pas de concentration particulière des strates inférieures dans la ville centrale, alors que les processus socio-économiques à l'œuvre faisaient prévoir une structure de type III (exemple : Miami).

L'analyse des caractéristiques des agglomérations montre quelques régularités par rapport à chacun des types ainsi différenciés :

- Plus l'agglomération est *grande*, et plus son espace résidentiel s'adapte au modèle classique (type 3).

- *Plus* l'urbanisation est récente, et *moins* le modèle classique explique la stratification sociale de son espace.

- Plus le *taux de croissance* est fort, et plus l'écologie sociale de la ville approche du type 2.

D'autre part, l'examen des données concernant les résidences des non-blancs montre que, à l'intérieur de la minorité noire, le modèle ségrégatif ville centrale/banlieue ne s'applique pas, et qu'il faut le remplacer par une analyse spécifique de la ségrégation spatiale à l'intérieur du ghetto. Or, on trouve que, dans le nord des Etats-Unis, plus la résidence est éloignée du centre-ville (mais toujours dans le ghetto) et plus le niveau socio-économique s'élève. Mais le phénomène inverse se produit dans les ghettos du sud, sud-ouest et ouest du pays¹⁰⁰.

C'est-à-dire que, si l'on peut constater une différenciation sociale de l'espace, il n'y a pas de loi générale possible en termes de régularités géographiques, mais toujours des expressions singulières de l'articulation entre les rapports de classe (économiques, politiques, idéologiques) et la distribution d'un produit (le logement) qui intègre, parmi ses qualités, celles de son environnement spatial.

Par exemple, le fait que les villes d'urbanisation plus

99. L. F. SCHNORE, « Urban Structure and Suburban Selectivity », *Demography*, t. 1, 1964, pp. 164-176.

100. A. TAUEBER et I. TAUEBER, *Negroes in Cities*, 1965.

récente aient une moindre concentration des strates inférieures dans leur noyau central est, tout simplement, la conséquence d'une importance moindre des formes urbaines préexistant au phénomène de banlieusardisation. Non pas que la ségrégation disparaisse, mais elle se fait sectoriellement, elle accompagne, plutôt, des situations défavorables quant au réseau de transports, au lieu de se définir par rapport à un centre de plus en plus évanouissant¹⁰¹.

De même, si le taux élevé de croissance urbaine favorise la concentration dans ce centre des deux extrêmes de l'échelle sociale, c'est parce que, au phénomène déjà décrit par rapport aux strates inférieures, s'ajoute la création d'un nouveau privilège : celui de s'approprier les derniers vestiges de l'urbanité et de la centralité en plein mouvement d'éclatement de la ville. Enfin, ce jeu superposé de deux formes de ségrégation, l'une sociale, l'autre ethnique, chacune jouant à l'intérieur de l'autre, manifeste la surdétermination de la structure de classes américaine, où les noirs sont à la fois prolétariat et armée de réserve pour le prolétariat blanc, avec, en sus, des effets spécifiques en ce qui concerne l'armature idéologique (discrimination et racisme) rendue nécessaire par les caractéristiques de l'accumulation primitive du capitalisme américain.

Le processus de formation de l'espace résidentiel, à la fois complexe dans ses manifestations, mais répondant à des tendances générales extrêmement nettes, peut être saisi aussi au niveau des sujets, à travers l'étude de ce qu'on appelle la *mobilité résidentielle*, c'est-à-dire les déplacements des individus dans l'espace résidentiel déjà produit. Malgré le biais idéologique de la majorité de ces études (qui partent des « préférences » des individus, comme s'il s'agissait d'une simple étude de marché) les résultats empiriques déjà obtenus sont assez révélateurs.

Pour commencer, Abu-Lughod et Fooley¹⁰² estiment qu'environ 30 % des changements de logement sont « involontaires » : 10 % proviennent de la création de nouveaux foyers et 20 % de la démolition de l'ancien logement, ou d'une expulsion 50 % de la mobilité intra-urbaine résultent, d'après les meilleures enquêtes, d'un changement dans les besoins d'habitation, produit par une nouvelle étape du

101. H. HOYR « Recent Distortions of the Classic Models of Urban Structure », *Land Economics*, XL, mai 1964, pp. 199-212.

102. J. ABU-LUGHOD et M. M. FOOLEY « Consumer Strategies » in Nelson N. Foote (editor) *Housing Choices and Housing Constraints*, New York, 1960.

cycle de vie (surtout naissance ou départ des enfants¹⁰³) ; l'étude classique de Rossi sur Philadelphie montre l'importance décisive de cette variable¹⁰⁴.

Il faut donc chercher, dans les variations de composition de la population (par immigration) la cause principale de la mobilité sociale. Le « choix » d'un nouveau logement fait intervenir, avant tout, le confort et la taille de ce logement, ainsi que l'environnement social. Le site et l'accessibilité par rapport au reste de l'agglomération, ne jouent guère, et pas davantage le lieu de travail¹⁰⁵. Le facteur central dans la décision, ce qui fait qu'elle est prise ou pas, c'est le coût de l'opération, celui-ci est déterminé par le revenu, l'étape dans le cycle de vie, et la taille de la famille. Mais ce qui est fondamental, c'est le fait que la grande majorité des déplacements se fait vers des zones urbaines à *statut social équivalent*¹⁰⁶. Ainsi, l'étude très importante de Goldstein et Mayer¹⁰⁷ sur Rhode Island montre que 80 % des mouvements se dirigent vers des îlots classés dans la même strate ou dans la strate contiguë (cf. tableau n° 42). Par contre, la distance par rapport au travail s'accroît en général avec le déplacement, puisqu'on assiste à une extension croissante de l'agglomération et que l'obtention d'une nouvelle habitation est d'autant plus facile que l'on s'adresse aux ensembles résidentiels construits dans la périphérie¹⁰⁸. Et cela malgré la tendance constatée à se loger *le plus près possible de l'ancien lieu de résidence*.

Le tableau ainsi esquissé est assez significatif. Si 20 % de la population américaine changent de domicile tous les ans, il s'agit de mouvements d'adaptation à une situation familiale nouvelle, plus généralement : à de nouveaux besoins, et non pas une redéfinition de l'espace résidentiel à partir des valeurs des sujets. De même que la structure

103. Cf. S. GOLDSTEIN, *Patterns of Mobility 1910-1950*, Philadelphia 1958 ; J. B. LANSING et L. KISH, « Family Life Cycle as an Independent Variable », *American Sociological Review*, t. 22, 1957, pp. 512-519 ; R. WILKINSON et D. M. MERRY « A Statistical Analysis of Attitudes to Moving », *Urban Studies*, t. 2, 1965, pp. 1-14.

104. P. H. ROSSI, *Why Families Move*, Glencoe, ill., Free Press, 1955.

105. ROSSI, *op. cit.*, 1951, p. 85 ; H. S. LAPIN, *Structuring The Journey to work*, Philadelphia, 1964.

106. Cf. TH. CAPLOW, « Incidence and Direction of Residential Mobility in a Minneapolis Sample », *Social Forces*, t. 27, 1948-49, pp. 413-417 ; W. ALBIG, « The Mobility of Urban Population », *Social Forces*, t. 11, 1932-33, pp. 351-367.

107. Cf. S. GOLDSTEIN et K. B. MAYER, *Metropolitanization and Population Change in Rhode Island*, Providence, 1961.

108. Cf. LAPIN, *op. cit.*, 1964 ; B. DUNCAN « Intra-Urban Population Movement » in P. K. HATT and A. J. REISS (eds) *Cities and Society*, Free Press 1964, pp. 297-309.

Tableau n° 42
 Mobilité résidentielle
 d'après le statut social de la zone de résidence,
 Rhode Island, U. S. A., 1960
 (en pourcentage sur le total de la strate sociale de départ.)

Strate sociale de départ	Strate sociale d'arrivée				
	I (haute)	II	III	IV	V (basse)
I (haute)	63,8	12,0	11,3	8,2	4,8
II	8,2	51,0	20,6	13,3	6,8
III	6,1	18,8	50,4	16,7	8,1
IV	5,1	13,0	21,0	52,7	8,1
V (basse)	4,1	13,2	17,3	17,4	48,1

Source : GOLDSTEIN et MAYER, *op. cit.*, p. 51.

du marché du logement en fabrique la demande, on constate que les sujets circulent *biologiquement* (suivant le cycle de vie ou la perte de leur demeure) dans un espace résidentiel produit (suivant le processus décrit) sans changer leurs caractéristiques sociales, qui dépendent, elles, de la distribution du produit entre les classes, et du système de rapports s'y rattachant.

La ségrégation urbaine n'apparaît donc pas comme la répartition de la résidence des groupes sociaux dans l'espace, suivant une échelle plus ou moins étalée, mais comme l'expression, au niveau de la reproduction de la force de travail, des rapports complexes et changeants qui en déterminent les modalités. Ainsi, il n'y a pas d'espace privilégié à l'avance, en termes fonctionnels, l'espace est défini et redéfini suivant la conjoncture de la dynamique sociale.

Cela veut dire, concrètement, que la structure de l'espace résidentiel subit les déterminations suivantes :

Au *niveau économique*, elle obéit à la distribution du produit parmi les individus et à la distribution spécifique

de ce produit qu'est le logement. Ce facteur est à la base de l'ensemble du processus.

Toujours au niveau économique, l'implantation des lieux de production n'exerce d'influence qu'indirecte, c'est-à-dire à travers la situation dans le réseau de transports. Cela oblige à considérer la ségrégation de façon beaucoup plus dynamique, non pas simplement comme une différence de lieux, mais comme une capacité de déplacement et d'accès par rapport à des points stratégiques du réseau urbain¹⁰⁹.

Au *niveau politico-institutionnel*, la « démocratie locale » tend à renforcer les conséquences de la ségrégation, en pratiquant une politique d'équipement en fonction des intérêts de la fraction dominante de chaque unité administrative. En effet, puisque les ressources locales dépendent du niveau économique de la population, l'autonomie locale perpétue l'inégalité : plus ce niveau est élevé, en effet, et moins une intervention publique en ce qui concerne les équipements collectifs est nécessaire. Donc, les collectivités locales « privilégiées » auront tendance à fermer leurs frontières, laissant à la charge de l'Etat fédéral les subventions nécessaires pour les besoins écrasants des collectivités défavorisées. Le jeffersonisme, bel idéal égalitaire, aboutit donc, en pratique, à renforcer l'inégalité entre les communes et à institutionnaliser les barrières¹¹⁰ de la distance sociale dans l'espace.

Au *niveau idéologique*, la ségrégation résidentielle est appelée par deux mouvements très différents.

D'une part, la relative autonomie des symboles idéologiques par rapport aux places occupées dans les rapports de production, produit des interférences dans les lois économiques de distribution des sujets parmi les types de logement et d'espace, comme on l'a constaté, par exemple, à propos de la résidence des employés. Ces spécifications se situent cependant à l'intérieur de certaines limites économiquement déterminées.

D'autre part, la correspondance entre une situation sociale et une implantation spatiale peut renforcer des tendances à l'autonomisation idéologique de certains groupes et amener à la constitution de sous-cultures écologiquement délimitées. La ségrégation peut favoriser la constitution de communautés qui, d'un côté, renforceront encore les distances sociales et spatiales et, de l'autre, leur donne-

109. B. DUNCAN, « Variables in Urban Morphology » in E. BURGESS et D. BOGUE, *Contributions to Urban Sociology*, University of Chicago Press, 1964, p. 17-31.

110. Cf. les analyses de N. E. LONG (voir *infra*, « L'organisation institutionnelle de l'espace »).

ront un sens dynamique, en transformant la différence en contradiction.

Enfin, le niveau de la lutte de classes exerce aussi une influence sur les formes et les rythmes de la ségrégation :

1. En ce qui concerne les rapports entre les classes elles-mêmes, une situation de lutte ouverte renforce l'éclatement spatial, pouvant aller même à la formation de « ghettos interdits », préfigurant des zones libérées¹¹¹. En revanche, là où il y a subordination totale et où la domination d'une classe sur l'autre est acceptée à tous les niveaux, il peut même y avoir mélange résidentiel, dans une sorte de paternalisme écologique, où les classes dominantes et dominées habitent le même quartier, quoique dans des conditions bien différentes¹¹².

2. Suivant la stratégie adoptée par la classe dominante, on assistera à deux interventions possibles de l'appareil d'Etat : une intervention répressive, qui se traduira, par exemple, dans un tracé urbain permettant le contrôle et le maintien de l'ordre des communautés jugées dangereuses¹¹³ ; une intervention intégratrice, visant à faire éclater la communauté en la dispersant dans l'ensemble d'un espace résidentiel hostile¹¹⁴.

Voilà l'ensemble de déterminations hiérarchisées à l'œuvre dans la constitution d'un espace résidentiel, telles que nous les avons repérées dans l'analyse de la ségrégation urbaine aux Etats-Unis.

Une étude extrêmement détaillée de la ségrégation sociale dans l'aire métropolitaine de Chicago peut nous servir pour montrer la capacité explicative du schéma proposé¹¹⁵.

Ayant isolé, à l'aide d'un indice complexe de statut social et économique, les dix communes les plus élevées et les dix communes en bas de l'échelle de stratification, une étude comparative entre elles et par rapport aux différents secteurs écologiques de l'aire métropolitaine nous montre les forces à l'œuvre et leur jeu combiné dans le processus de ségrégation (cf. tableau n° 43).

Le tableau 43 montre la forte détermination dans la différenciation sociale de l'espace suivant la place occupée

111. Cf. M. OPPENHEIMER, *The Urban Guerrilla*, Quadrangle Books, Chicago, 1969.

112. Cf. D. Mc ENTIRE, *Residence and Race*, 1960.

113. Cf. E. HOSBAWN, « La ville et l'insurrection », *Espaces et Sociétés*, n° 1, 1970, p. 137-149.

114. Cf. P. K. ROSSI and R. A. DENTLER, *The Politics of Urban Renewal*, The Free Press of Glencoe, 1961.

115. P. DE VISE, *Chicago's Widening Color Gap*, Inter University Social Research Committee, Report Number 2, Chicago, décembre 1967.

Tableau n° 43

Caractéristiques de niveau socio-économique dans l'aire métropolitaine de Chicago, par zone géographique et par commune, comparant les extrêmes de l'échelle de stratification urbaine 1966

	Rang économique		Proportion d'emploi dans différentes catégories socio-professionnelles								Caractéristiques démographiques		Caractéristiques des logements	
	Revenu médian par ménage : dollars par année	Valeur moyenne des logements (dollars)	Professions libérales et cadres supérieurs	Employés	Artisans ouvriers	Agriculteurs	Propriétaires	Service	Oisifs Nombre de travailleurs	Pourcentage de chômeurs	Pourcentage de noirs	Nombre moyen d'enfants par famille	Nombre de pièces	% construits depuis moins de 20 ans
Aire Métropolitaine	9 400	19 910	21 %	29 %	36 %	4 %	1 %	9 %	137	2,2 %	18 %	1,4	4,8	32 %
Chicago	8 100	19 800	17 %	29 %	37 %	5 %	1 %	10 %	123	2,7 %			4,4	15 %
Ensemble des banlieues	10 500	19 950	27 %	27 %	34 %	3 %	2 %	7 %	151	1,2 %	28 %	1,2	5,2	53 %
10 communes Statut élevé	22 027	40 846	54 %	26 %	8 %	1 %	7 %	4 %	169	0,7 %			6,9	60 %
10 communes Statut inférieur ..	4 810	—	5 %	13 %	45 %	19 %	—	17 %	—	10 %	90 %	2,2		

Sources : P. DE VISE, *Chicago's Widening Color Gap*, Inter University Social Research Committee, Report N° 2, Chicago, décembre 1967.

dans les rapports de production et, par conséquent, dans la distribution du produit : ce sont, d'un côté, les rentiers, les professions libérales et cadres supérieurs, de l'autre, les ouvriers, agriculteurs, travailleurs de service et chômeurs. Cette répartition spatiale est surdéterminée par un nouveau clivage, idéologico-politique, concernant la discrimination raciale. A égalité de niveau socio-économique, les noirs sont objet d'une ségrégation particulière et ils forment l'écrasante majorité (90 %) des dix communes les plus défavorisées. Le phénomène est général : en 1960, 85 % des noirs de Chicago vivaient dans des secteurs où plus de 75 % de la population était noire.

Une telle organisation spatiale est renforcée, comme nous l'avons signalé, par le jeu des institutions locales. Ainsi, par exemple, l'impôt attribué aux dépenses scolaires, dépend de l'assiette de revenus propre à chaque commune et elle est un reflet fidèle de l'asymétrie socio-économique déjà établie.

Cette situation est la conséquence logique d'une disparité extraordinaire des moyens de travail et de qualification du personnel enseignant, révélée par toutes les enquêtes dans ce domaine.

Plus encore, l'ensemble des services publics offre le même panorama.

Le résultat, sur le plan idéologique, c'est le renforcement de la sous-culture ethnique ; sur le plan de la lutte de classes, on assiste à la fois à des tentatives de l'Etat visant à la dispersion du ghetto¹¹⁶ ou à sa limitation¹¹⁷, et la consolidation de ces zones comme lieu d'organisation de la révolte des minorités ethniques américaines¹¹⁸ (cf. *infra*).

La situation décrite et analysée aux Etats-Unis révèle des lois générales de la distribution des résidences dans l'espace, tout en montrant leur spécificité historique, déterminée par la conjoncture et les rythmes de la formation raciale étudiée. Il suffit de penser à l'organisation de l'espace résidentiel dans les villes européennes ou latino-américaines pour conclure à l'absurdité d'une généralisation des formes concrètes du processus en question. Plus encore, sur le même continent nord-américain, dès que les

116. G. D. SUTTLES, *The Social Order of The Slum*, The University of Chicago Press, 1968.

117. M. MEYERSON et E. BANFIELD, *Politics, Planning and the Public Interest*, The Free Press of Glencoe, 1955.

118. Cf. ROSSI, *ou. cit.* et aussi : l'analyse faite par nous-mêmes du processus de rénovation urbain aux U. S. A. (ch. IV).

119. Cf. *Report of the National Advisory Commission of Civil Disorders*, mars 1968.

rapports de classes ont un soubassement historique différent, les principes de distribution spatiale changent dans leur réalisation. Une comparaison rapide avec l'écologie raciale de Montréal nous a permis de montrer l'importance du facteur ethnique et culturel (anglophones versus francophones) dans la distribution de la population dans l'espace.

A travers la diversité des formes historiques, on retrouve pourtant l'action de lois générales de distribution du logement dans l'espace et de distribution des sujets dans les logements. De telles lois n'ont qu'un rapport lointain avec l'impression première de l'espace — reflet de la stratification sociale, car elles mettent à l'œuvre la totalité complexe de déterminations qui caractérisent chaque formation sociale. La ségrégation sociale dans l'espace est donc l'expression spécifique des processus visant à la reproduction simple de la force de travail, mais ces processus sont toujours en articulation inséparable avec l'ensemble des instances de la structure sociale.

c. Espace social et milieu naturel : à propos de l'environnement.

Si le processus de reproduction de la force de travail façonne l'espace de façon décisive, il convient de spécifier de quel type de reproduction il s'agit, car un tel niveau de généralité ne permet pas d'approcher l'analyse des situations concrètes.

Un premier critère de différenciation pourrait être la réfraction, à l'intérieur du processus de reproduction élargie, des différentes instances, économique, politique, idéologique, à la base d'une formation sociale. Or, une reproduction élargie dans l'économie équivaut à un renforcement des potentialités de la force de travail en tant que source de valeur. Il est extrêmement difficile de donner une image concrète des processus à l'œuvre dans l'élargissement de ses capacités, car tout un ensemble d'éléments y intervient, à la fois d'ordre biologique et intellectuel (acquisition de nouvelles connaissances, par exemple).

Cependant, c'est notre hypothèse qu'une partie de la problématique dite de l'environnement renvoie à cette question, dans la mesure où l'on englobe, sous ce terme, le rapport des sujets à leur cadre de vie, à leurs conditions d'existence quotidienne, aux possibilités qui leur sont offertes par un certain mode d'organisation de la consommation. « L'environnement — nous dit l'un des idéologues français

les plus marquants en ce domaine — c'est tout ce qui rend agréable ou désagréable, sain ou malsain le milieu où nous vivons, que ce soit du point de vue biologique, psychique ou visuel. Cet environnement est collectif, par opposition à l'environnement individuel (intérieur d'un logement, d'un lieu de travail). Ainsi, dans une ville, l'environnement, c'est la qualité de l'eau, de l'air, des aliments, le niveau sonore, le paysage urbain, la durée des migrations alternantes, la présence ou l'absence d'espaces verts, à la fois pour leur rôle dans la lutte contre la pollution atmosphérique et pour le contact avec la nature qu'ils procurent ¹²⁰.

Si la naïveté psychologisante et la confusion idéologique de ce texte interdisent de le traiter autrement que comme symptôme, il exprime bien à la fois le processus social visé (les conditions d'existence quotidienne des sujets, donc de reproduction élargie de la force de travail en tant que telle) et l'enveloppe idéologique globalisante où on l'enferme (un « cadre de vie » presque naturel, ou naturellement dénaturé...).

Toute interrogation sociologique sur la question ainsi connotée doit donc avant tout établir une distinction entre les différents niveaux et thèmes qui s'entrecroisent dans la problématique de l'environnement :

1. Une *idéologie globale* concernant l'ensemble des rapports sociaux, saisis comme rapports de l'espèce humaine à son milieu de vie.

2. Un ensemble de questions, désignées sous le terme d'*écologie* et qui renvoient, en définitive, à l'utilisation sociale des ressources naturelles. Ces questions concernent donc le système général des rapports culture/nature, et non pas simplement l'environnement « urbain ».

3. Les contradictions suscitées par la reproduction élargie de la force de travail dans sa dimension biologique. C'est en ce sens qu'il y a liaison entre un tel processus et les problèmes d'équipement et d'organisation de la consommation collective au sein des unités urbaines : il s'agit là du fameux cadre de vie.

L'idéologie de l'environnement se caractérise précisément par la fusion qu'elle opère de ces trois domaines, au moins, au moyen d'un discours portant sur les conditions de réalisation du bien-être de l'homme, en lutte éternelle contre la nature.

L'argumentation est parfaitement identique qu'il s'agisse du manuel semi-officiel américain, *The Environmental*

¹²⁰. Ch. GARNIER, « Des progrès contre nature », *Le Nouvel Observateur*, 18 mai 1970.

*Handbook*¹²¹ ou du rapport du gouvernement français¹²². On lie industrialisation, urbanisation, dégradation du milieu de vie et « coût social » à la fois en termes de défaillances de la consommation et de tension sociale suscitée. Tout se passe comme si le progrès technique, force aveugle et inéluctable, était à la fois à la base de toute la transformation de nos sociétés et, en même temps, à la source de tous ses problèmes, en détériorant le cadre de vie de par la logique technologique déclenchée. L'aspect le plus saillant de l'idéologie de l'environnement est cette *naturalisation des contradictions sociales*, cette réduction de l'histoire humaine à une relation directe entre l'Homme en tant que réalité éternelle et *indifférenciée* et la Nature, en tant qu'ensemble de ressources lui préexistant. Une telle relation est commandée par la technologie et on doit donc veiller à ce que cette domination ne soit pas plus brutale qu'il ne faut et ne détruise pas l'un des termes (ou les deux) du couple idéaliste ainsi tracé. Plus concrètement, *l'idéologie de l'environnement est, en ce qui concerne la Nature, l'équivalent de l'idéologie de l'aliénation par rapport à l'Homme*.

En effet, dans les deux cas on se réfère à une essence, à un état préalable qui est perdu, détérioré, souillé, par une subordination trop étroite aux impératifs technologiques, alors même qu'on ne peut pas se passer du développement continu des forces productives. Le mécanisme idéologique consiste manifestement dans la référence à des phénomènes réels, vécus comme problématiques par les sujets, mais qui sont expliqués par une mise en relation directe entre des *entités idéales* en dehors de toute production sociale et en particulier de toute contradiction.

Plus encore, si une idéologie se repère par sa structure interne, elle s'explique avant tout par son effet social. Celui de l'idéologie de l'environnement est éclatant : il s'agit de rassembler toutes les défaillances de ce qu'on appelle « la vie quotidienne », c'est-à-dire les conditions collectives de reproduction de la force de travail, sous une étiquette générale qui les présenterait comme une calamité naturelle contre laquelle on ne peut que mobiliser sans exclusive les « hommes de bonne volonté », éclairés et épaulés par *leur* gouvernement. « Apolitique », humanitaire, universaliste et scientiste, l'idéologie de l'environnement transforme l'inégalité sociale en nuisances physiques et fonde les classes

121. G. DE BELL (ed.), *The Environmental Handbook*, Prepared for The First National Environmental Teach-In. Ballantine Book, 1970.

122. Cf. « Pour une politique de l'environnement », n° spécial de la revue 2000, *Revue de l'Aménagement du Territoire*, 1970.

sociales en une seule armée de boy-scouts. Elle est, de cette façon, l'expression la plus achevée (puisqu'elle la généralise) de l'idéologie de l'urbain (cf. *supra*, II).

Mais cela ne veut pas dire que l'ensemble des problèmes connotés par la thématique de l'environnement ne constitue qu'un écran de fumée pour dévier les luttes sociales de leurs objectifs (nécessairement sociaux). Bien au contraire, des questions extrêmement concrètes sont ainsi soulevées et peuvent être traitées dans d'autres termes, à condition de retrouver leurs caractéristiques dans le brouillard suscité tout autour.

Ainsi, l'utilisation sociale des ressources naturelles non seulement frappe l'imagination par l'étendue des ravages causés dans le milieu écologique par *une certaine forme* d'appropriation technique et sociale de ces ressources, elle frappe aussi les groupes sociaux, elle affecte l'être biologique dans l'ensemble de ses dimensions. La fumée industrielle trouble les voies respiratoires, le D. D. T. manifeste une très haute toxicité, le bruit a une influence directe sur le système nerveux, etc. ; mais il ne s'agit pas là de phénomènes nouveaux. En particulier, les conditions de travail du prolétariat industriel entament bien plus directement l'être biologique.

Mais si la question reste posée des conditions de visibilité sociale de chaque type de problèmes (pourquoi, *maintenant*, les problèmes de « l'environnement » ?) il s'agit là d'éléments typiques des conditions de vie d'une population donnée. Il faudrait en ajouter d'autres, mis en avant plus rarement : quand des milliers d'ouvriers et étudiants ont manifesté à Nantes en mai 1970 pour relancer la libération des bords de l'Erdre, belle rivière *publique* devenue l'apanage de quelques villas de plaisir, quand des militants français ont envahi pendant l'été quelques plages privées réservées à la haute bourgeoisie, ils ont montré la liaison entre la rareté de certaines ressources (l'espace, les plans d'eau, la forêt, la mer) et la détermination sociale de cette rareté. Ou, si l'on veut, que la valeur d'usage est indissolublement liée, dans le capitalisme, à une valeur d'échange et en suit ses lois.

Aux Etats-Unis, sept millions de voitures vont chaque année à la casse. C'est suffisant pour susciter des images apocalyptiques des cimetières de voitures, et pour que les animateurs du groupe bon enfant « Ecology Action » enterrent symboliquement un moteur de voiture, à la fois instrument de pollution et producteur de déchets. Or, combien dérisoire est le problème de ces déchets métalliques (mêmes inutilisables et incassables) à l'heure où l'on dépose tranquillement, et régulièrement, des masses

de déchets radioactifs aux quatre coins des océans ! Et surtout, quelle est la logique sociale de la production des « nuisances » ? Les militants de gauche américains ont entrepris une campagne systématique pour replacer les problèmes à leur véritable niveau. Aux critiques abstraites de la modernité, ils opposent l'examen d'une structure sociale donnée et de ses effets ¹²³. Ainsi, par exemple, l'analyse du *California Water Plan* dont la réalisation équivaut à une généralisation de la pollution des cours d'eau et à une destruction d'un ensemble impressionnant de sites naturels californiens, montre qu'il répond directement au plan d'irrigation dont ont besoin les grands trusts de la puissante agriculture de Californie.

Plus encore, le développement du mouvement revendicatif sur ces thèmes a créé un marché énorme de l'industrie antipolluante, dont l'expansion dans un proche avenir paraît devoir s'accélérer. Il va sans dire que les mêmes groupes industriels qui contribuent pour l'essentiel à la pollution de l'atmosphère et des zones d'eau sont à la pointe de la production pour ce nouveau marché, en particulier en ce qui concerne l'industrie chimique. Le tout, dirigé et coordonné par ce qu'on appelle déjà l'*Eco-Establishment*, sous le patronage du ministère fédéral de l'intérieur.

Si le mérite des critiques américains est d'avoir montré la logique de la production sociale de ces « nuisances » — logique du profit, qui utilise donc *d'une certaine manière* le progrès technique — ils restent encore à l'intérieur d'une problématique écologique, c'est-à-dire naturalisante. Même si l'on prend l'écologie comme déterminée par un processus social, cette même extériorité, implicite dans la perspective, détourne de sa compréhension. Car, en séparant à nouveau les deux termes (par exemple, processus social « capitaliste » d'un côté, « écologie » de l'autre) on tombe nécessairement soit dans la réification de la Nature, soit dans une simple *application* de la structure sociale. Dans les deux cas, on s'interdit de saisir la *spécificité sociale* des questions considérées.

Mais, en fin de compte, quelles sont ces questions ? Le rapport introductif du Comité Armand, sur lequel s'est fondé le gouvernement français pour déterminer ses « cent mesures relatives à l'environnement », énumère les principales ¹²⁴ :

123. Cf. en particulier le numéro spécial de *Ramparts*, mai 1970.

124. Conseil des ministres du 10 juin 1970.

→ voir DURANT, Michel
 Le défi écologique,
 1984

1. La conservation de la biosphère (sols, eaux, air), des espèces animales et végétales. On y inclut donc l'ensemble des effets de pollution.

2. La détérioration de la qualité de l'environnement construit (« monde de l'asphalte et du béton »...) ou, pour reprendre les termes du rapport, le milieu biologique et psychique des villes.

3. Le paysage urbain.

4. Le bruit.

5. Les déchets produits par les grandes agglomérations.

6. L'« espace ouvert », connotation des paysages champêtres et des espaces verts à la fois.

Une telle énumération mélange étroitement les trois plans signalés (idéologique, rapport à la nature, reproduction élargie de la force de travail au niveau du biologique) mais précise certains points sur lesquels une analyse peut être menée : ceux qu'on englobe généralement sous le terme de *nuisances* (bruit, pollution, déchets, manque d'espaces verts et, plus généralement, manque « d'agrément »). *Ces nuisances* sont les points d'ancrage « concrets » de l'enveloppe idéologique générale, ceux qui permettent de cristalliser l'angoisse diffuse ressentie par les sujets à propos du cadre de vie¹²⁵.

Or, que trouve-t-on quand on les examine de près ? Prenons le bruit, par exemple. A la base, des phénomènes acoustiques parfaitement repérables, dont une certaine intensité produit des effets sur le système nerveux et, par là, sur le système psychique. Mais le bruit, en tant que fait social, dépend du rapport établi entre émetteur et récepteur, c'est-à-dire de la situation dans laquelle il est vécu. D'où :

1. Différenciation sociale des sujets-récepteurs, dont les conjonctures psychiques seront affectées de façon très différente et dont les mécanismes de défense ou de modulation suivent les lois sociales de distribution de biens (procédés d'insonorisation, parfaitement stratifiés suivant le standing de l'immeuble) ;

2. Différenciation sociale de la production du bruit : on dit, généralement que presque 85 % proviennent « de la rue ». Mais la rue, c'est tout ce qui n'est pas « le logement », donc l'ensemble de l'activité. Le bruit provient de la circulation ? Effectivement, mais cela est la vision du résident derrière sa fenêtre. Et, d'ailleurs, de l'habitant du centre, de plus en plus rare. Le bruit industriel dans les usines ou la frappe obsessionnelle dans les bureaux attei-

125. Cf. numéro de la revue 2000 sur « l'environnement », décembre 1969.

gnent des proportions bien plus importantes (dans la chaudronnerie, on compte 20 % du personnel atteint de surdité déclarée). On finit par se demander qui est cet étrange habitant enfermé chez lui en quête du repos et envahi par tant de bruits de l'extérieur. Serait-ce la ménagère désoccupée, rare privilégiée d'un silence non troublé par des cris d'enfants ? On touche là la question essentielle des rythmes de vie, des modes d'emploi du temps ; l'invasion du bruit se révèle sous le mode d'un ennemi mythique troublant éternellement un calme qu'on avait presque atteint...

3. Car il reste encore, en effet, une différenciation sociale des situations d'émission-réception du bruit : le bruit en tant que contrainte, ou le bruit en tant qu'expansion. La musique pop n'est-elle pas du bruit, même infernal, pour certains « zombies » culturels ? Or elle est expression pour les jeunes qui s'y investissent. Le bruit des machines qu'on doit supporter est-il le même bruit, même physiologiquement parlant, que le bruit lancinant d'une autoroute bondée au cours du week-end d'imaginaire liberté ?

Ces remarques sont élémentaires et ne sont qu'une manière de dire : le bruit-fait social, cela n'existe pas, il n'a pas d'individualité propre, il est toujours situation et, en tant que tel, il se distribue entre plusieurs processus qui le redéfinissent et lui donnent un sens.

On pourrait faire des remarques similaires pour l'ensemble de ce qu'on appelle les « nuisances ». Non pas qu'elles n'existent pas, mais leur mode d'existence sociale n'a pas cette unité sous laquelle on les présente ; elles demandent à être redéfinies chaque fois, précisées à chaque moment. L'unité « nuisances » n'a de sens qu'idéologique, c'est-à-dire dans un rapport imaginaire-négatif au cadre de vie et, par là, au mode de vie. C'est en ce sens qu'on est en présence d'une connotation du processus de reproduction élargie de la force de travail dans son ensemble. Mais, à vouloir fractionner les questions suivant leur fausse « évidence naturelle » (la pollution en tant que processus physique, par exemple) on les vide de contenu social et elles deviennent nécessairement ces entités naturelles qui ne peuvent se lier au vécu que sous le mode positif/négatif. Plus concrètement, le bruit, la pollution, etc., n'ont pas la même spécificité sociale que, par exemple, le logement. Celui-ci, tout en exprimant à la fois l'ensemble des instances d'une société, a un lieu relativement précis dans la structure sociale, en tant que lieu de reproduction simple de la force de travail. Par contre, les différentes « nuisances » font référence à l'ensemble du processus de reproduction élargie, mais en l'écartelant en facteurs phy-

zombie classique...
Jazz...
électronique...

BOU

Fugate

siologiques et en le présentant sous une enveloppe générale et socialement indifférenciée (l'environnement).

Inquiets du décalage entre les conclusions esquissées par une telle analyse et l'expression du vécu « urbain », nous avons mené une enquête rapide sur un cas-test dans la ville de Paris¹²⁶. L'observation qui en est résultée est, malgré la modestie de l'enquête, assez significative. La voici :

La presse étale devant le public la scandaleuse pollution d'un quartier ouvrier périphérique par une grande usine d'alimentation, dont les vapeurs étouffent et le bruit assourdit les habitants, en particulier ceux résidant dans un grand ensemble de H. L. M. construit à côté de l'usine. Des pétitions demandant le départ de l'usine ont été déposées, mais rien ne l'oblige à déménager, puisqu'elle est implantée depuis cent cinquante ans dans une zone encore classée comme occupée par l'industrie et l'entrepôt. Nous menons une enquête directe : d'abord, l'usine se déclare étonnée de cette « campagne » et affirme son caractère peu polluant et son désir de rester sur place ; les travailleurs, immigrés dans leur très grande majorité, habitent à proximité et semblent trouver avantage à une telle localisation ; ni le bruit, ni la pollution ne paraissent en effet démesurés, à l'exception d'une chaudière à gaz, d'ailleurs indispensable au chauffage des 2 000 H. L. M. avoisinants.

De notre petit rapport technique, il résulte, en effet, qu'il n'y a aucune pollution sérieuse de l'atmosphère, les gaz dégagés ne laissant aucune trace et les odeurs étant limitées à une très courte période (vingt jours par an). Interviewés (*échantillon non représentatif*), les habitants du grand ensemble déclarent n'avoir jamais beaucoup souffert du voisinage industriel (notamment, le bruit de la circulation est bien plus gênant que celui de l'usine) et expriment, en revanche, un mécontentement profond en ce qui concerne bien d'autres aspects de leur vie quotidienne — en particulier, tout ce qui touche les équipements de loisirs (surtout pour les enfants), le manque de crèches et l'absence totale de rapports personnels. Enfin, l'association de locataires qui a exprimé des revendications contre l'usine nous déclare : 1. avoir beaucoup de mal à faire signer une pétition collective en ce sens, alors qu'elle mène normalement d'autres luttes avec l'appui des locataires ; 2. et surtout, ne s'être posé le problème qu'après

126. Enquête menée par Mlles COOPER, MEHL, OBRADORS et PATRIARCA et par M. FERREIRAS, en 1971, dans le cadre de l'Atelier de Sociologie Urbaine de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.